

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

ÉQUIPE DE DROIT PUBLIC DE LYON

# SOMMAIRE

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

### **PUBLICATIONS**

3

OUVRAGES

CHAPITRES D'OUVRAGES

ARTICLES

NOTES

COMMUNICATIONS  
DANS UN CONGRÈS

### **ORGANISATION DE L'EDPL**

45

SOUTENANCES DE THÈSES

PRIX, DISTINCTIONS  
NOMINATIONS

CHAIRE DE DROIT DES  
CONTRATS PUBLICS

SUPPORT MASTERS ET  
DOCTORATS

L'EDPL EN LIGNE

FONDS DOCUMENTAIRE

### **MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES**

38

COLLOQUES

CONFÉRENCES

### **ANNEXES**

72

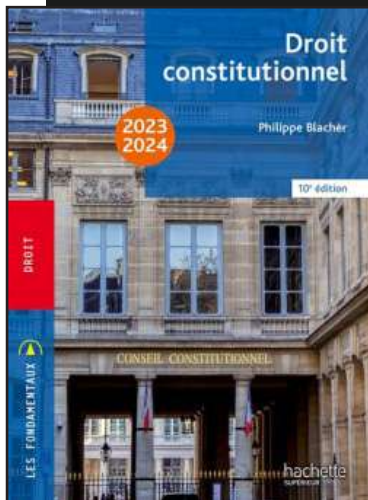
ORGANIGRAMME  
DE L'ÉQUIPE

LES DIFFÉRENTS  
CENTRES DE L'EDPL

RAPPORT  
D'ÉVALUATION 2019

**P  
U  
B  
L  
I  
C  
A  
T  
I  
O  
N  
S**

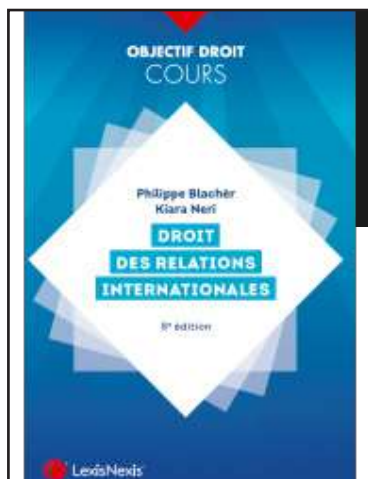




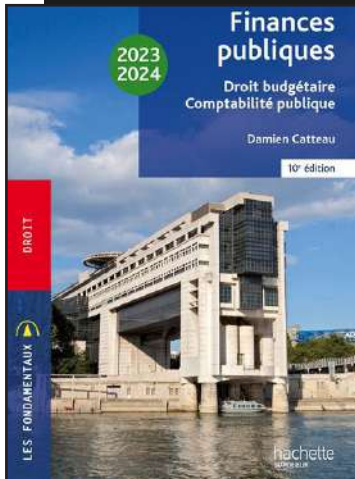
**Philippe Blachère, *Droit constitutionnel 2023-2024*, Hachette supérieur, 10<sup>e</sup> éd., 2023, 164 p.**



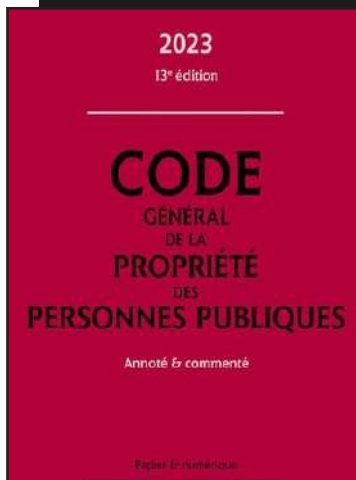
**Philippe Blachère, Préface de Laurent Fabius, *La Constitution de 1958 à nos jours*, 2<sup>e</sup> éd., 2023, 297 p. (Rédigé avec Jean Garrigues)**



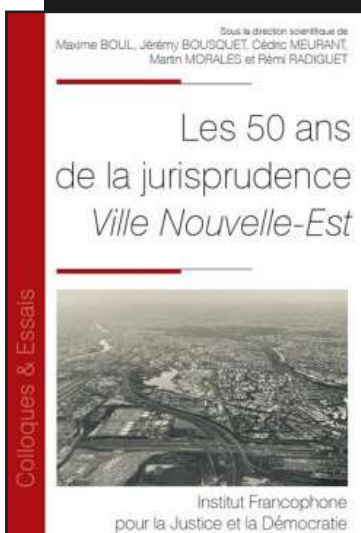
**Philippe Blachère, *Droit des relations internationales*, Lexis Nexis, 8<sup>e</sup> éd., 2023, 220 p. (Rédigé avec Kiara Neri)**



**Damien Catteau, *Finances publiques 2023-2024. Droit budgétaire et comptabilité publique*, Hachette supérieur, 10<sup>e</sup> éd., 2023, 168 p.**



**Caroline Chamard-Heim, *Code général de la propriété des personnes publiques*, Dalloz, 13<sup>e</sup> éd., 2023 (rédigé avec F. Melleray, F. Brenet et Ph. Yolka)**



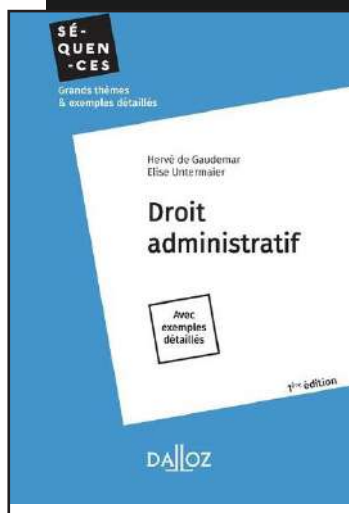
**Cédric Meurant, M. Boul, J. Bousquet et R. Radiguet (dir.), *Les 50 ans de la jurisprudence Ville Nouvelle Est*, IFJD, 2023, 222 p.**



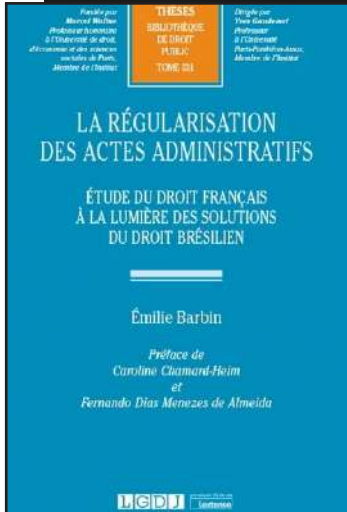
**Christophe Roux et Christophe Testard (dir.),  
*Aux confins du droit administratif*, IFJD, 2023,  
294 p.**



**Élise Untermaier-Kerléo et Jean-François  
Kerléo, *Déontologie de la fonction publique*,  
PUF, Droit & déontologie, 2023, 289 p.**



**Élise Untermaier-Kerléo et Hervé de Gaudemar,  
*Droit administratif*, Lefebvre Dalloz, 2023, 459  
p.**



**Emilie Barbin, *La régularisation des actes administratifs : étude du droit français à la lumière des solutions du droit brésilien*, LGDJ, 2023, 694 p.**



**Mathilde Philip-Gay, *Peut-on juger Poutine?*, Albin Michel, 2023, 225 p.**



**Jérôme Travard (dir.), *La protection des droits fondamentaux par le recours en responsabilité*, Mare & Martin, 2023, 222 p.**



## **Barbin Emilie**

- « La théorie du bilan et le contentieux administratif », in M. Boul, J. Bousquet, C. Meurant, M. Morales, R. Radiguet, *Les 50 ans de la jurisprudence Ville Nouvelle Est*, IFJD-Louis Joinet, 2023, pp. 143-155.
- « La réparation des préjudices « historiques » : une comparaison franco-brésilienne », in J. Travard (dir.), *La protection des droits fondamentaux par le recours en responsabilité administrative*, Mare & Martin, 2023, pp. 81-100.
- « Le rayonnement international de l'arrêt Blanco : l'exemple brésilien », in A. Jacquemet-Gauché, S. Gilbert, F. Blanco (dir.), *Autour de l'arrêt Blanco*, Dalloz, Thèmes et commentaires, 2023, pp. 303-312.

## **Blachèr Philippe**

- Entrées « Déclaration de guerre et interventions armées à l'étranger » et « Volonté générale » in D. Connil, P. Jense-Monge, A. de Montis (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du Parlement*, Bruylant, 2023.
- « Les droits politiques », in F-X. Lucas et T. Revet (dir.), *Précis de culture juridique*, LGDJ Lextenso, 7<sup>e</sup> éd., 2023, pp. 239-249.
- « La réforme des frais de mandat des députés : derrière la transparence, le vide ? », in A-L Cassard-Valembos, C. Fortier, M-O Peyroux-Sissoko (dir.), *Pouvoirs et contre-pouvoirs, Mélanges en l'honneur de Bertrand Mathieu*, LGDJ Lextenso, 2023, p. 307-311.

## **Braun Arthur**

- « Motion de censure et parlementarisme rationalisé : commentaire comparé des articles 49, alinéa 2 de la Constitution française de 1958 et 67 de la Loi fondamentale allemande de 1949 », in G. Toulemonde et D. Reignier (dir.), *Droit constitutionnel : Annales corrigées et commentées*, Gualino, 2023-2024, pp. 128-133.
- « Le « principe de l'armée de milice » en droit constitutionnel suisse : Concrétisation républicaine de la figure du citoyen-soldat ». in O. Ferreira et F. Hoarau (dir.), *Les Forces armées, gardiennes des institutions et des libertés*, Classiques Garnier, pp. 157-175.
- « Un président devrait-il dire « je » ? Le « je » présidentiel à l'aune de la théorie des deux corps du roi ». in : H. Conte, H. Orizet, H. Terrom (dir.), *Le « Je » et le Droit*. Presses universitaires d'Aix-Marseille, pp. 39-52.
- « Les prérogatives régulatrices du chef de l'État parlementaire ». in : V. Barbé, B-L. Combrade et B. Ridard (dir.), *Les figures contemporaines du chef de l'État en régime parlementaire*. Bruxelles : Éditions Bruylant, Coll. Études parlementaires, pp. 27-39.

## **Catteau Damien**

- « Principe d'équilibre et transition écologique : quelles perspectives ? », in E. Moysan (dir.), *Finances publiques : quel rôle dans la transition écologique ?* Enrick B. éditions, 2023, pp. 39-54.
- « Chronique financière », in C. Blumann et F. Picod (dir.), *Annuaire de*



*droit de l'Union européenne 2021*, Éditions Panthéon-Assas, (avec A. Dort, M. Saoudi, B. Ricou, Ch. Ballandras-Rozet, L. Stankiewicz) : section « L'activité de la Cour des comptes européenne en 2021 ».

### **Chamard-Heim Caroline**

- « Les nouveaux biens publics », *in* Ch. Roux et Ch. Testard (dir.), *Aux confins du droit administratif*, IFJD, 2023, pp. 155-173.

### **Mongoin David**

- « L'opposition au contrôle juridictionnel de constitutionnalité des lois aux États-Unis », *in* Ch. Boutin, B. Daugeron et F. Rouvillois (dir.), *Contre le gouvernement des juges*, Cerf, coll. « Cerf patrimoines », 2023, pp. 145-160.
- « La responsabilité politique des gouvernants en matière de pesticides », *in* S. Brimo (dir.), *Les pesticides saisis par le droit. Regards croisés et pluridisciplinaires*, Lexis-Nexis, 2023, pp. 191-202.
- « Le droit gouvernemental » *in* Ch. Roux et Ch. Testard (dir.), *Aux confins du droit administratif*, IFJD, Coll. « Colloques et Essais », 2023, pp. 213-234.
- Préface avec O. Beaud *in*, J. Lambert, *Histoire constitutionnelle de l'union américaine*, Dalloz, coll.« Bibliothèque Dalloz », 2023, pp. 7-28.

### **Dort Aurélie**

- « Les ressources de la protection sociale dans les collectivités françaises du Pacifique (La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna) », *in* J. Beneteau (dir.), *Les finances publiques en Océanie*, PUAM, Aix-en-Provence, 2023, pp. 215-231.
- « Ethique et fiscalité sociale », *in* V. Barbé et S. Le Normand-Caillere (dir.), *L'éthique fiscale*, Legitech, Bertrange, 2023, pp. 193-205.
- « L'exécution du budget de l'Union européenne en 2022 », *in* L. Stankiewicz et alii., « *Chronique financière* », *Annuaire de Droit de l'Union européenne 2022*, 2023.

### **Lamy Valentin**

- « Contract changes in France » (avec F. Lichère), *in* D. Dragos, K.-M. Halonen, B. Neamtu et S. Treumer (dir.), *Contract changes. The Dark side of EU public procurement law*, E. Elgar, Cheltenham-Northampton, 2023, p. 140.
- « Le droit administratif et les Pieux établissements de la France à Rome et à Lorette », *in* F. Lombard et J.-B. D'Onorio (dir.), *Grandeur et servitudes du bien commun. Mélanges en l'honneur du professeur Jean-Claude Ricci*, Dalloz, 2023, p. 291.

### **Levallois Pierre**

- « Le recours en responsabilité en cas de privation ou de restriction de propriété », *in* J. Travard (dir.), *La protection des droits fondamentaux par le recours en responsabilité*, Mare & Martin, 2023, p. 175.

### **Lichère François**

- « Des standards européens en matière de fiscalité directe » in S. Lambert-Wiber (dir.), *Les nouvelles normativités fiscales extra-étatiques*, Bruylant, 2023, pp. 107-122.
- « Avant-projet du droit des contrats spéciaux : les enseignements pour/ du droit public », in G. Cerqueira, V. Monteillet (dir.), *L'avant-projet du droit des contrats spéciaux*, Société de Législation Comparée, 2023, pp. 221-230.
- « De l'évolution de l'effet relatif du contrat en matière de travaux publics », in J. Benoît D'Onorio, F. Lombard (dir.), *Grandeur et servitude du bien commun, Mélanges en l'honneur de Jean-Claude Ricci*, Dalloz 2023, pp. 341-350.
- « Contract changes in France » (avec Valentin Lamy), in D. Dragos, K-M. Halonen, B. Neamtu, S. Treumer (dir.), *Contract changes : The Dark side of EU Procurement Law*, Elgar, 2023, p. 18 et s.

### **Marcovici Émilie**

- « La métropole : véritable projet de territoire ou objet mercatique ? », in S. Saunier (dir.), *Métropolisation et grands ensembles urbains*, L'Harmattan, 2023, pp. 121-134.
- « Les métropoles peuvent-elles se différencier des autres intercommunalités concernant la santé ? » in F. Eddazy, S. Dournel, P. Allorant, F. Guerit (dir.), *Intercommunalité et santé. Un nouvel acteur de la santé publique ?*, Mare et Martin, 2023, pp. 355-368.
- « Les préfets en outre-mer à l'heure d'Action publique 2022 : entre assimilation et adaptation », in E. Maurice (dir.), *Préfets et préfètes aux outre-mer depuis 1947*, La Documentation française, 2023, pp. 187-202.

### **Menezes Fernando**

- « Legalidade e justicialidade em tempos de ativismo judicial », in Hugo Moreira Lima Sauaia (dir.), *O ativismo judicial e os desafios da jurisdição constitucional*, Conhecimento, 2023.
- « Uma análise da jurisprudência do STF, em tempo de Covid, em diálogo com o pensamento de E. R. Lewandowski », in E. Aparecida de Jesus Prudente, M. Paula Dallari Bucci, N. Beatriz Stocco Ranieri, S. Botto de Barros Tojal (dir.), *Teoria do Estado Contemporânea - homenagem da academia ao Professor Ricardo Lewandowski*, Quartier Latin, 2023.
- « Comentários aos artigos 42, 44 a 46 e 77 a 83 », in J. J. Gomes Cantoilho, G. Ferreira Mendes, Ingo Wolfgang Sarlet, Lenio Luiz Streck, Léo Ferreira Leoncy (dir.), *Comentários à Constituição do Brasil*, Saraiva, 2023.
- « A promoção da segurança jurídica na LINDB » (avec A. Miranda), in A. Carlos Villen, A. de Mello Guerra (dir.), *Direito público contemporâneo - A nova LINDB e as novas LLCA e LIA*, Escola Paulista da Magistatura, 2023.

- « O arcabouço jurídico-institucional de combate à corrupção: formação, efetividade e perspectivas » (avec S. Carvalho), *in* R. Tamami Hirose (dir.), *Carreiras típicas de estado: prevenção e enfrentamento à corrupção sob a perspectiva internacional*, Revista dos Tribunais, 2023.
- « Notas sobre o tratamento teórico da função social da propriedade no direito brasileiro » (avec O. Niebuhr, Karlin Olbertz), *in* A. Raquel Moniz, Fernanda Paula Oliveira, Jorge Alves Correia, Pedro Costa Gonçalves (dir.), *Estudos em Homenagem ao Professor Doutor Fernando Alves Correia*, Almedina, 2023.
- « Inexigibilidade de licitação para contratação de serviços advocatícios nas decisões do Tribunal de Contas do Estado de São Paulo » (avec G. Jurkisaitis), *in* M. Figueiredo (dir.), *A contratação direta de profissionais da advocacia - novo regime*, JusPodivm, 2023.

### **Meurant Cédric**

- « Les compétences du Conseil d'État périphériques à la cassation », *in* B. Defoort, J. Traullé (dir.), *La cassation. Regards croisés en procédure civile et administrative*, LexisNexis, 2023, pp. 197-211.
- « Le recours en responsabilité et les droits fondamentaux des étrangers », *in* J. Travard (dir.), *La protection des libertés par le recours en responsabilité*, Mare & Martin, 2023, pp. 155-174.
- « Le jacobinisme de la théorie du bilan », *in* M. Boul, J. Bousquet, C. Meurant, M. Morales, R. Radiguet (dir.), *Les 50 ans de la jurisprudence Ville Nouvelle Est*, IFJD, 2023, pp. 83-97.

### **Micalef Romain**

- « Le droit chinois des contrats publics dans la globalisation juridique », *in* J. Ruffier-Méray, F. Rherrousse (dir.), *Le transfert de modèles et de concepts entre ordres juridiques*, 2023, pp. 243-260.  
Chapitres publiés *in*, *Le Lamy Droit Immobilier*, t.1., éd. Wolters Kluwer éd. 2022, éd. 2023 :
- « Chapitre 1 : Présentation générale » *in* « Titre 2. Les acteurs de l'immobilier social », pp. 2705-2707.
- « Chapitre 2 : Acteurs généralistes : Offices publics et Sociétés d'HLM » *in* « Titre 2. Les acteurs de l'immobilier social », pp. 2708-2718.
- « Chapitre 3 : Règles communes aux Offices publics de l'habitat et aux Entreprises sociales pour l'habitat » *in* « Titre 2. Les acteurs de l'immobilier social », pp. 2719-2726.
- « Chapitre 4 : Acteurs de l'accession sociale à la propriété » *in* « Titre 2. Les acteurs de l'immobilier social », pp. 2727-2739.
- « Chapitre 5 : Dispositions relatives à l'accession sociales à la propriété » *in* « Titre 2. Les acteurs de l'immobilier social », pp. 2740-2746.

### **Moliner-Dubost Marianne**

- « La charge des aérosols dans l'atmosphère », *in* M. Dreyfus (dir.), *Le droit français aux prises avec les limites planétaires*, Mare & Martin, collection Droit, Sciences et Environnement, 2023, pp. 229-245.

- « Les réponses juridiques aux risques économiques du marché européen du carbone » in A. Stevignon, B. Lormeteau, M. Torre-Schaub (dir.), *Les risques climatiques à l'épreuve du droit*, Mare & Martin, collection de l'ISJPS, 2023, pp. 299-308.
- « Le régime CATNAT face aux risques climatiques », in F. Cafarelli (dir.), *La résilience des territoires exposés aux risques naturels. Le droit à l'épreuve des risques*, Mare & Martin, 2023, pp. 285-294.

### **Philip-Gay Mathilde**

- « Constitution », « Ordre public » et « Police des cultes », in F. Messner (dir.), *Dictionnaire de droit des religions*, CNRS éditions, 2022.

### **Ricou Benjamin**

- « La protection du budget de l'Union européenne par l'instauration d'un régime général de conditionnalité de versement des fonds européens au respect de l'État de droit (règlement 2020/2092 du 16 décembre 2020) – Suite (mais pas fin) », in L. Stankiewicz et alii., « *Chronique financière* », *Annuaire de droit de l'Union européenne* 2023.
- « Sources du droit fiscal. – Sources internes. – Codification », *JurisClasseur Procédures fiscales*, fasc. 150, 2023.
- « Imposition des activités de service public », *Répertoire de service public*, Dalloz, 2023.

### **Roux Christophe**

- « Penser la boîte à outil du juge administratif, Rapport français », in F. Delaporte, J. Mendes et E. Stoppioni (dir.), *Perspectives croisées sur le droit administratif luxembourgeois*, Legitech, 2023.
- « Avant-propos » (avec le Pr. Ch. Testard), in Ch. Roux et Ch. Testard (dir.), *Aux confins du droit administratif*, IFJD, Colloques & Essais, 2023, p. 7.
- « Concessions autoroutières, sous-concessions et gestion domaniale », in J.-B. Vila et Y. Wels (dir.), *Concessions d'autoroutes. Quels enjeux ? Quelles perspectives ?*, Mare & Martin, 2023, p. 27.
- « Crise sanitaire et réformes administratives : le cas français », in I. M. Delgado et F. Di Lascio (dir.), *Crisi di Sistema e riforma amministrativa, VIII Convegno Red Internacional de Derecho Europeo (RIDE)*, Roma Tre - Press, 2023, p. 79, en ligne : <https://romatrepress.uniroma3.it/libro/crisi-di-sistema-e-riforme-amministrative-in-europa/>.
- « Les libertés de réunion et de manifestation », in R. Cabrillac (dir.), *Libertés et droits fondamentaux*, Dalloz, CRFPA 2023, p. 426.
- « L'exportation de la théorie du bilan », in M. Boul, J. Bousquet, C. Meurant, M. Morales, R. Radiguet (dir.), *Les 50 ans de la jurisprudence Ville Nouvelle Est*, IFJD, 2023, pp. 129-142.

### **Saoudi Messaoud**

- « Nauru, quelques enseignements sur la soutenabilité des finances publiques en Micronésie », in J. Bénéteau (dir.), *Les finances publiques en Océanie*. Tome 2. Polynésie, Mélanésie, Micronésie, collectivités

françaises du Pacifique, PUAM, 2023, pp. 87-101.

- « L'action budgétaire « Coordination de la sécurité et de la défense ». A la recherche d'un équilibre entre protection du secret et protection des deniers publics », in O. Gohin et X. Latour (dir.), *Annuaire 2023 du droit de la sécurité et de la défense*, Mare & Martin, pp. 123-132.
- « Les aides de l'Union européenne à l'Ukraine en guerre », in C. Blumann, F. Picod (dir.), *Annuaire de droit de l'Union européenne (ADUE)*, Éditions Panthéon-Assas, 2023, pp. 14-17.

### **Stankiewicz Lukasz**

- « Des standards européens en matière de fiscalité directe » in S. Lambert-Wiber (dir.), *Les nouvelles normativités fiscales extra-étatiques*, Bruylant, 2023, pp. 107-122.
- « Transparency and Dispute Resolution » in G. Maisto (dir.), *Dispute Resolution under Tax Treaties and Beyond*, IBFD, Amsterdam, EC and International Tax Law Series, vol. 20, 2023, pp. 369-401.
- « Chronique financière » in C. Blumann, F. Picod (dir.), *Annuaire de droit de l'Union européenne (ADUE) 2021*, éd. Panthéon-Assas (avec A. Dort, M. Saoudi, B. Ricou, Ch. Ballandras-Rozet, D. Catteau), pp. 695-716.

### **Youhnovski Sagon Anne-Laure**

- L'interruption volontaire de grossesse – évolution de 1975 à aujourd'hui, in P. Vielfaure, F. Vialla (dir.), *Naître ou ne pas naître*, Bordeaux, Les Études Hospitalières, coll. « À la croisée des regards », 2023, p. 855.
- Le droit à la vie, une arme stratégique pour les actions climatiques ?, in A-L. Cassard-Valembois, C. Fortier, M-O. Peyroux-Sissoko (dir.), *Mélanges en l'honneur de Bertrand Mathieu*, Paris, LGDJ, 2023, pp. 271-275.

## **Balnath Mohesh**

- « Les réponses ministérielles révélant une relation administrative », *AJDA*, n° 27, 2023, p. 1438.
- « La loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées, une loi de circonstance ? », *RFDA*, n° 6, 2023, p. 1163.

## **Barbin Emilie**

- « L'évaluation de la qualité de l'action publique (comprendre : de l'efficacité des dépenses publiques) », *Dr. adm.*, 2023, n° 11, p. 101.
- « Un prétendant au titre de critère de l'acte administratif, présentation du finaliste », *Dr. adm.*, n° 10, 2023, article n° 2.
- « L'abus de droit des personnes publiques », *Les Cahiers Portalis*, n° 11, 2023, pp. 67-80.

## **Blachère Philippe**

- « La déontologie parlementaire entre deux législatures. A propos du rapport 2022 du déontologue de l'Assemblée nationale », *JCP G*, 2023.
- « Le point sur les commissions d'enquête parlementaire », *Cahiers français*, n° 435, 2023, pp. 90-94.
- « De la non-incursion du juge administratif dans le fonctionnement des assemblées parlementaires », *Lexbase Public*, n° 719, 2023.

## Presse

- « Le deuxième référendum sur la réforme des retraites peut-il aller au bout ? », Entretien, *Capital.fr*, 2023.
- « Retraite : le second RIP aura-t-il plus de chances que le premier ? » entretien à *Médiapart*, 2023.
- « Réforme des retraites : une accumulation d'usages insolites d'armes constitutionnelles », *La Nouvelle République*, 2023.
- « RIP : le référendum qui porte mal son nom », *La Nouvelle République*, 2023.
- « Articuler les prérogatives de l'autorité judiciaire et le contrôle parlementaire : à propos de la création d'une commission d'enquête sur la gestion du « Fonds Marianne », Club des juristes, 2023.
- « Abroger la réforme des retraites est-il vraiment possible ? », interview, *Capital.fr*, 2023.
- « Il n'est pas incohérent que l'article 40 de la Constitution vienne encadrer l'initiative des parlementaires », *Tribune, Le Monde*, 2023.
- « Changement de Constitution au Chili : est-ce envisageable en France ? », Entretien, *La Nouvelle République*, 2023.
- « Une dose corsée de déontologie parlementaire : what else ? », Club des juristes, 2023.
- « Arrêt de travail : et si les nouvelles règles étaient censurées par le Conseil constitutionnel ? », Entretien, *Capital.fr*, 2023.
- « Concilier ou abandonner : comment s'organise la commission mixte paritaire ? », Club des juristes, 2023.



### **Chamard-Heim Caroline**

- « L'image du domaine public mobilier : un bien public « spécial » ? », *AJDA* n° 8, 2023, pp. 364-370.
- « Interdiction des libéralités et propriétés publiques », *AJDA*, n° 38, 2023, pp. 2040-2045.
- « Non-respect des charges d'une libéralité consentie en faveur d'une personne publique : révocation de plein droit et inaccessibilité à vil prix », *CMP* n°5, 2023, article n° 5.
- « Bis repetita », *Tribune, Dr. voirie* 2023, n° 232, p. 65.

### **Couillerot Jérôme**

- « Sur les idées politiques de Javier Milei », *JPBlog*, 2023.

### **Dort Aurélie**

- « Prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine », *JCI Fiscal, Impôts directs Traité*, Fasc. n° 1067, LexisNexis, 2023.
- « Le contrôle des modalités d'application des lois de finances de la sécurité sociale », *Gestion & Finances publiques*, n° 6, 2023, pp. 7-14.
- « Chronique de finances et fiscalité sociales », *Lexbase Fiscal*, n° 930, 2023.

### **Gaudel Amélie**

- « L'art et le droit international : les enjeux liés à la propriété publique », *L'observateur des Nations Unies*, 2023, vol. 53, pp. 9-30.
- « Droit de la responsabilité administrative : quelle place pour l'individu requérant ? », *ALYODA* n° 3, 2023.

### **Lamy Valentin**

- « La mise en œuvre du programme anticorruption par les entreprises privées et le secteur public », *JCP A*, n° 18, 2023, n° 2159.

### **Lassale Alice**

- « Du commun au privatif domanial : à la recherche du droit d'usage appartenant à tous », *Revue du droit public et de la Science politique en France et à l'étranger*, n° 2, 2023, p. 433.
- « Bien public spolié ne profite jamais », *JCP A* n° 37, 2023, n° 2287.

### **Levallois Pierre**

- « Célébrer l'arrêt *Blanco* ? », *JCP A*, n° 12, 2023, n°2095.
- « Gâchis atomique », *JCP A*, n° 22, 2023, act. 361.
- « Le domaine privé et le droit administratif - Introduction », avec P. Caille, *JCP A*, n°24, 2023, n°2196.
- « L'exorbitance du droit du domaine privé », *JCP A*, n° 24, 2023, n°2198.
- « L'ONF à marche forcée vers la privatisation statutaire de ses agents », *AJFP*, n° 6, 2023, p. 330.
- « Le justiciable, bénéficiaire de l'effet utile ? », *JCP A*, n° 47, 2023, n° 2351.



### **Lichère François**

- « La commande publique dans le projet de loi pour une industrie verte », *AJDA*, n° 23, 2023, p. 1210.
- « La modification des contrats de la commande publique » (avec Romain Micallef et Cédric Bernard), *AJDA*, n° 30, 2023, p. 1594.
- « L'achat public de proximité en France : le cas des produits alimentaires » (avec Chiara Falvo), *Revista general de derecho administrativo*, n° 64, 2023.

### **Marcovici Émilie**

- « Quel bilan d'«Action publique 2022» pour le droit de la fonction publique ? », *RFDA*, n° 2, 2023, p. 361.

### **Meurant Cédric**

- « L'effet utile en contentieux des étrangers », *JCP A*, n° 47, 2023, n° 2357.
- « Crise humanitaire à Lampedusa : quel champ d'actions pour la France et l'Union européenne ? », *Le Blog du Club des Juristes*, 2023.
- « L'interdiction pour le juge administratif de statuer ultra petita : mythe ou réalité ? », *RDP*, n° 4, 2023, pp. 883-893.
- « L'enseignement clinique. L'exemple lyonnais du droit des étrangers », *Les Cahiers Portalis*, n° 11, 2023, pp. 133-144.
- « La structuration des écritures dans le procès administratif », *AJDA* 2023, pp. 821-828.
- « Les avis du Conseil d'État relatifs aux engagements internationaux de la France », *RFDA*, 2023, pp. 169-179.
- « Les contentieux administratifs de demain », avec M. Bertrand Savouré, *ALYODA* 2023, Hors-série n° 2.

### **Menezes Fernando**

- « La crise sanitaire : aspects juridiques franco-brésiliens » (avec E. Barbin), *Droit Public Comparé - Comparative Public Law*, 2023, v. 1, 135 (<https://publications-prairial.fr/droit-public-compare/index.php?id=135>).

### **Micallef Romain**

- « Réouverture de la Samaritaine. Analyse critique de la place de la norme esthétique en matière architecturale », *Droit et Ville*, 2023/1, n° 95, pp. 123-148.
- « La modification des contrats de la commande publique » coécrit avec François Lichère et Cédric Bernard, *AJDA*, n° 30, 2023, p. 1594.
- « Les interrogations suscitées par le nouveau Power Purchase Agreement « à la française » au regard des exigences du droit de la commande publique », *Dr. adm.* 2023, étude 4.
- « L'insertion des clauses environnementales dans les contrats de la commande publique : un rendez-vous manqué », *JCP A*, n° 14, 2023,

n° 2108.

- « Les spécificités ultramarines de la commande publique durable », *Energie-Environnement-Infrastructure*, n° 4, 2023, 2TUDE 10.

### **Moliner-Dubost Marianne**

- « La valorisation des déchets métalliques très faiblement radioactifs en France. À propos de l'arrêt du Conseil d'État du 27 mars 2023, Association Réseau Sortir du Nucléaire », *Énergie - Environnement - Infrastructures*, n° 7, 2023, étude n° 18.
- « Régime CatNat : la multiplication des retouches ne fait pas une réforme », *Énergie - Environnement - Infrastructures*, n° 6, 2023, étude n° 1.
- « Le régime d'indemnisation des dommages liés aux catastrophes naturelles (CatNat) », *Énergie - Environnement - Infrastructures*, n° 6, 2023, étude n° 2.
- « Les dispositions spécifiques au risque de retrait-gonflement des argiles », *Énergie - Environnement - Infrastructures*, n°6, 2023, étude n° 3.

### **Mongoin David**

- « Péguy et la réalité du droit. Réflexions en marge d'un texte intitulé « Bernard-Lazare », *Revue Droit et Littérature*, n°7, 2023/1, pp. 145-157.
- « Les spécificités de l'indemnisation des préjudices liés à la Covid-19 en droit administratif », *Cahiers Louis Josserand*, n° 3, 2023, 26 p. (<https://www.lexbase.fr/revue-juridique/97974212-edition-n-3-du-27072023#article-486327>).

### **Murgue-Varochier Paul-Maxence**

- « Bail emphytéotique administratif : objectivisme ou subjectivisme ? », *JCP A*, n°48, 2023. act. 696.
- « Avis des domaines : quand Légifrance se trompe... », *JCP N*, 2023, n° 1147.
- « Recul de la liberté contractuelle des propriétaires publics ? », *JCP A*, n°38-39, 2023, act. 555.

### **Philip-Gay Mathilde**

- « Vie et destin de Vladimir Poutine : le point de vue juridique », *PI, Été 2023*, n°180, p. 129 à 140.
- « La décision Liberté d'association est-elle l'équivalent français de l'arrêt Marbury v. Madison ? », *RFDC*, 2022/2 n° 130, p. 337 à 359.

### **Ricou Benjamin**

- « Chronique jurisprudentielle annuelle de procédures fiscales », *Revue européenne et internationale de droit fiscal 2023*, n° 1.

### **Robbe François**

- La loi sempastous et le contrôle de l'accès au foncier agricole à travers les prises de participation sociétaires : modalités d'application, *Revue*

*droit rural*, 2023, étude 3.

### **Roux Christophe**

- « L'information utile/nécessaire dans les procédures de passation », in F. Lichère et L. Richer (dir.), *L'information dans la commande publique*, Chaire des contrats publics, *JCP A*, 2023, n°2387.
- « Le droit administratif (de demain) par les droits et libertés », *Dr. adm.*, 2023, n° 10, « 60 ans de la revue *Droit administratif* », article n°1.
- « Lex sportiva et neutralité religieuse : passements de jambes au Conseil d'État », *Dr. adm.*, 2023, n° 9, Focus, alerte 90.
- « La précarisation des occupations privatives », in P. Caille et P. Levallois (dir.), *Le domaine privé*, *JCP A*, n° 24, 2023, n° 2201.
- « Sans phares, sans bornes, sans concessions : l'autoroute des doutes », *Dr. adm.*, 2023, Focus, alerte 27.
- « Commune de Douai, 10 ans après : bien des interrogations en retour... », *JCP A*, n°6, 2023, n° 2048.
- « Les ventes immobilières des collectivités territoriales », in *Les 30 ans de la loi Sapin*, *AJDA*, 2023, p. 179.
- « Mise en concurrence des titres privatifs et asymétrie domaniale : retour gagnant au (palais du) Luxembourg ; mêlée fermée à l'hôtel (du palais) de Biarritz », *AJDA*, 2023, p. 109.
- « Ouvrages et travaux publics (aout 2022 - juill. 2023) », *Dr. Voirie*, 2023, n° 234, p. 153.
- « Droit administratif et Conv. EDH. 2. Jurisprudence administrative et Conv. EDH », avec le Pr. L. Milano, chronique 2022, *RFDA* 2023-4, p. 734.
- « Domaine public et privé (janv.-déc. 2022) », *Dr. Voirie*, 2023, n° 232, p. 86.
- « Recours aux cabinets de Conseil : la Cour des comptes porte l'estocade, obs. sur Cour des comptes », *Le recours par l'Etat aux prestations intellectuelles de cabinets de conseil*, rapp., juill. 2023, *Dr. adm.*, 2023-9, alerte 91.
- « L'Administration modeste ou impuissante : supprimer le contrôle de légalité préfectoral », obs. sur Rapp. inf. (AN) n° 1329, *La rationalisation de notre administration comme source d'économies budgétaires*, 14 juin 2023, *Dr. adm.*, 2023-9, alerte 94.
- « Naissance du BRSA, déclinaison « active » du bail réel solidaire », obs. sur Ord. n° 2023-80, 8 févr. 2023, *Dr. adm.*, 2023-3, alerte 36.

### **Saoudi Messaoud**

- « Le contrôle des principes budgétaires applicables aux lois de financement de la sécurité sociale (LFSS) », *Gestion et Finances publiques*, n° 6, 2023, pp. 15-22.
- « Financement et fiscalité de la politique de « géographie prioritaire » : un modèle de différenciation territoriale et d'innovation citoyenne ? », *Pouvoirs locaux*, n° 123, 2023, pp. 30-34.
- Les « contrats à impact social » : des finances sociales à la « finance sociale »? *Revue de droit sanitaire et social (RDSS)*, 2023, pp. 120-132.

### **Stankiewicz Lukasz**

- « Nouvelle méthodologie d'examen par les pairs en matière de règlement des différends (OCDE/G20) », *Rev. Fisc. Internat.*, 2023, n° 2, pp. 271-272.
- « Chronique des activités fiscales des organisations internationales (OCDE/G20) », *Revue européenne et internationale de droit fiscal*, 2023, n° 3, pp. 399-404.
- « 2022 : Inflation et réforme de la TVA sur l'art », *Journal des arts*, 2023, n° 610, pp. 25-28.

### **Untermaier-Kerléo Élise**

- Chronique de déontologie de la vie publique locale, Actualités de janv. à juin 2023, avec Pierre Villeneuve et Luc Brunet, *JCP A* n°41, 2023, n° 2309.
- « Le contrôle des projets de départ des agents publics vers le secteur privé : l'appréciation in concreto des risques juridiques », *AJFP*, n° 3, 2023, p.137.
- « La maîtrise des risques d'atteinte à la probité dans les collectivités territoriales. Comment insuffler une dynamique ambitieuse et effective ? », *La revue du GRASCO*, n° 39, 2023.

### **Youhnovski Sagon Anne-Laure**

- L'interdiction des réunions politiques, de la propagande électorale et des opérations de vote dans les locaux servant à l'exercice du culte : l'article 35-1 de la loi de 1905 et l'article 167-2 du code pénal local, *Revue du droit des religions*, 2023, n° 15, p. 33.

## **Barbin Emilie**

- « Conciliation réussie pour l'État français entre droit d'accès aux origines et droit à l'anonymat du donneur de gamètes », obs. sur CEDH, 7 sept. 2023, n° 21424/16 et 45728/17, *Gauvin-Fournis et Silliau c. France, Dr. adm.*, n° 10, 2023, alerte 102.
- « L'outrage à un agent de police : une présomption implicite de dommage moral ? », obs. sur CAA Toulouse, 21 août 2023, *Dr. adm.*, n° 10, 2023, alerte 118.

## **Chamard-Heim Caroline**

- De la relativité d'une DSP et d'un contrat d'occupation du domaine public, obs. sous CA Versailles, 20 oct. 2022, n° 20/03202, *SAS Hôtel Alexander c/ SNC SEPADEF, CMP 2023*, comm. 17.
- Modification des prescriptions d'un contrat n'entraînant pas la modification de celui-ci, obs. CE, 2 nov. 2022, n° 450930, *INRAP, CMP 2023*, comm. 22.
- Procédure de sélection préalable et occupation économique du domaine public : balle de match pour le droit de l'Union, obs. sous CE, 2 déc. 2022, n° 455033, *Sté Paris Tennis, CMP 2023*, comm. 52.
- Procédure de sélection préalable et occupation économique du domaine privé : le retour de la méthode « Jean Bouin », obs. sous CE, 2 déc. 2022, n° 460100, *Cne de Biarritz, CMP 2023*, comm. 54.
- Procédure de délivrance des occupations privatives économiques : tous les chemins mènent à la concurrence (à condition de les emprunter), comm. sous CE, 2 déc. 2022, n° 455033, *Sté Paris Tennis* et CE, 2 déc. 2022, n° 460100, *Cne de Biarritz (avec M. Karpenschif), JCP A 2023*, n°2033.
- Novation des contrats conclus sur le domaine public, obs. sous CE, 8e et 3e ch., 21 déc. 2022, n° 464505, *Cne Saint-Félicien, CMP 2023*, comm. 88.
- L'utilisation d'accès routiers ne dépassant pas l'usage normal appartenant à tous, obs. sous CAA Paris, 1re ch., 29 déc. 2022, n° 21PA06087, *Dpt Seine-Saint-Denis, CMP 2023*, comm. 89.
- Résiliation pour motif d'intérêt général et exclusion de l'indemnisation par la convention, obs. sous CAA Nancy, 1re ch., 2 févr. 2023, n° 20NC00567, *SARL Écurie du Soret, CMP 2023*, comm. 118.
- L'application de la police des immeubles menaçant ruine au domaine public, obs. sous CE, 1er mars 2023, n° 466574, *Cne de Tergnier, CMP mai 2023*, comm. 151.
- Echange de parcelles du domaine public et conditions du retrait de la délibération, obs. sous CAA Toulouse, 21 fév. 2023, n° 21TL01464 et 21TL01684, *SCI Kawai et SAS Ila, CMP 2023*, comm. n° 154.
- Redevances pour occupation sans titre du domaine public et délégation de service public, note sous CAA Marseille, 7 avril 2023, n° 21MA00509, *Sté Fermière du Casino municipal de Cannes, CMP 2023*, comm. 180.
- Compétence du juge administratif pour statuer sur les actes unilatéraux de disposition du domaine privé, note sous TC, 13 mars 2023, n° 4260, *SARL Boucherie cannoise, CMP 2023*, comm. 184.

- Application directe de l'article 12 de la directive Services, note sous CJUE, 20 avril 2023, *Comune di Ginosa*, CMP 2023, comm. 212.
- Comment distinguer une redevance domaniale d'une rémunération pour service rendu ?, note sous CE, 14 avril 2023, *Assoc. des plaisanciers du Port-Vieux de La Ciotat*, CMP 2023, comm. 213.
- La novation d'un bail rural fait obstacle aux poursuites pour contravention de grande voirie, note sous CE, 7 juin 2023, n° 447797, *Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*, CMP 2023, comm. 241.
- Superposition d'affectations sur le domaine public routier et fluvial, note sous CE, 5 juin 2023, *SAS Lumen technologies France*, CMP 2023, comm. 242.
- Cession de domaine public à domaine public, note sous TA Dijon, 30 juin 2023, n° 2101642, *A. et Assoc. Sauvons les cerisiers de Lux*, JCP A 2023, n° 2283.
- Application du CGPPP au domaine public et privé polynésien de l'État et de ses établissements publics, note sous ord. n° 2023-389, 24 mai 2023, JCP A 2023, n° 2286.
- Pas de transparence requise sur la pondération ou la hiérarchisation des critères de sélection dans les conventions d'occupation du domaine public, note sous CAA Bordeaux, 15 juin 2023, n° 21BX02210, *Sté Kostaldea*, CMP 2023, comm. 275.
- Compétence du juge administratif pour statuer sur une délibération attaquée par un tiers et autorisant une convention de mise à disposition du domaine privé, note sous CE, 28 juin 2023, n° 456291, *Sté Voltalia*, CMP 2023, comm. 277.
- Indemnité en cas d'occupation sans titre du domaine public portuaire : répartition des responsabilités, note sous CAA Paris, 13 juill. 2023, n° 22PA05529, *Sté Fare Rata*, CMP 2023, comm. 310.
- Refus discrétionnaire de céder une parcelle située sur un chemin communal : de l'intérêt de ne pas omettre le statut domanial du bien, note sous TA Châlons-en-Champagne, 4 juill. 2023, n° 2200181, *Epx D. c. Cne Herpont*, CMP 2023, comm. 311.
- Résiliation d'un BEA cultuel : primauté de l'interdiction des aides aux cultes figurant dans la loi de 1905, note sous CAA Paris, plén., 22 sept. 2023, n° 22PA02509, *Cne de Bagnolet*, CMP 2023, comm. 342.
- Régularisation d'une délibération décidant un déclassement, note sous CAA Nantes, 29 sept. 2023, n° 22NT01307, *M. C.*, CMP 2023, comm. 344.
- **Chronique de fiscalité des contrats publics, CMP juin 2023, chron. 3 :**
- Commentaire de la suppression de l'exonération d'impôt sur les sociétés pour les résultats provenant des opérations d'aménagement, *Boi-Is-Champ-30-30*, 16 fév. 2022.
- Un EHPAD public n'est pas assujéti à l'IS et ne peut donc prétendre au CICE, CAA Toulouse, 21 juill. 2022, *EHPAD Résidence du Parc de la Corette* ; CAA Toulouse, 29 déc. 2022, *EHPAD La casa assolellada*.
- Non-assujettissement à la TVA de l'EHPAD géré par un centre hospitalier, CAA Nantes, 15 fév. 2022, *Centre hospitalier de Vire*.



- Non-assujettissement à la TVA du complexe aquatique de Nyons, CAA Lyon, 9 juin 2022, *Cne de Nyons*.
- Un concessionnaire ne peut invoquer la bénéfice de l'article 256 B du CGI et se trouve assujetti à TVA, CAA Marseille, 26 sept. 2022, *Sté Vinci Park CGST c. Cne de Toulon*.
- Inclusion de la TVA dans l'indemnité due à raison des désordres affectant un immeuble, même en cas d'éligibilité au FCTVA, CE, avis, 19 déc. 2022, *Cne Pérols*.
- Redevable de la taxe foncière sur des biens de retour en l'absence de publication d'un BEA au fichier immobilier, CE, 11 mars 2022, *Sté SMA Environnement et Synd. départ. Valtom (deux espèces)*.
- La perception par le propriétaire public de recettes versées par l'exploitant de l'activité ne permet pas d'exonérer l'immeuble, CE, 12 mai 2022, *min. Éco*.
- Mise à jour du BOFiP sur l'exonération des propriétés publiques.
- Exonération de taxe foncière pour les hôpitaux au titre de l'article L. 80 A du LPF en dépit de redevances de DSP, CE, 23 juin 2022, *CHU de Bordeaux*.
- Redevable de taxes foncières suite à la transformation d'un port autonome en grand port maritime, CE, 22 juill. 2022, *GPM du Havre*.
- C3S : méthode d'examen de l'activité concurrentielle, Cass., 2ème civ., 17 fév. 2022, *EPF Ouest-Rhône-Alpes c. URSSAF de Provence-Alpes-Côte d'azur*.

### **De Gaudemar Hervé**

- « Les exigences de la loi de 1905 sur la vente par une commune du terrain d'assiette d'un édifice culturel réalisé dans le cadre d'un bail emphytéotique », *JCP A 2023*, n° 2322.
- « Sous la plage, les pavés de la mise en concurrence des autorisations domaniales », *JCP A 2023*, n° 2282.
- « Compétence judiciaire pour connaître du contentieux de la formation d'un contrat de droit privé concernant un bien du domaine public », *JCP A 2023*, n° 2024.

### **Lamy Valentin**

- « Langage politique, langage juridique : les deux ne font pas la paire. À propos d'un régime d'aide à l'immobilier d'entreprise conditionné par l'absence de "signes communautaristes" », note sous TA Dijon, 29 nov. 2022, *M. A. et Ligue des droits de l'homme, Rev. Jurisp. ALYODA*, 2023, n°3.
- « Mise en concurrence des titres d'occupation des propriétés publiques : droit français et droit de l'Union européenne dos-à-dos », note sous CE, 2 déc. 2022, *Sté Paris Tennis et M. D, Cahiers de droit du sport*, 2023, n° 63, p. 17.
- « Feu "fixé" autour de l'effet relatif des contrats administratifs », note sous CAA Lyon, 23 juin 2022, *SMACL, Rev. Jurisp. ALYODA*, 2023, n°1.
- « Icare, les ailes brûlées, vole encore. L'appel sur une condamnation à une peine complémentaire d'exclusion empêche l'exclusion de plein



droit du candidat », note sous CE, 2 nov. 2022, *Sté Icare* », *AJDA*, 2023, n° 8, p. 398.

- « Redevances d'occupation du domaine public : ni gratuité, ni libéralité », obs. sur Rép. min. n°00592, JO Sénat, 10 nov. 2022, p. 5575 et CAA Lyon, 24 nov. 2022, *Assoc. Sauvegarde Sud-Morvan*, JCP A, 2023, n° 2039.

### **Lassale Alice**

- « Consultez, il n'y a rien à voir ! », note sur CE, 31 oct. 2022, n° 443191, *Assoc. One Voice et a*, JCP A 2023, n° 2047.

### **Levallois Pierre**

- « Le litige relatif à la suspension d'un délégué du procureur de la République relève de la juridiction judiciaire », obs. sous CAA Nancy, 3 oct. 2022, n° 20NC02564, *AJFP*, 2023, p. 105.
- « *Chronique du secteur public* (octobre 2022 – février 2023) », *Lexbase – Hebdo édition publique*, 2023.
- « L'annulation contentieuse de la suspension d'un agent n'a pas à faire l'objet d'une régularisation rétroactive », obs. sous CAA Paris, 23 fév. 2023, n° 21P103995, *M. C. C/ Recteur de l'Académie de Paris*, *AJFP*, 2023, p. 452.
- « *Chronique du secteur public* (mars 2023 – septembre 2023) », *Lexbase – Hebdo édition publique*, 2023.

### **Lichère François**

- « Irrégularité d'une offre pour l'attribution d'un contrat de la commande publique et convention de branche ou accord professionnel ou interprofessionnel », note sous CE 10 octobre 2022, n°455691, *Sté Action développement loisir*, JCP E, n°2, 2023, p. 34.
- « Condamnation pénale non définitive et exclusion des marchés publics », note sous CE, 2 nov. 2022, *Société Icare* n° 464479, JCP E, n° 8-9, 2023, p. 46.
- « Des conséquences de l'entrée dans le domaine public d'un bien faisant l'objet d'un bail commercial », note sous CE 21 décembre 2022, n°464505, *Commune de Saint-Félicien*, JCP E, n° 14, 2023, p. 38.
- « Le juge administratif renforce son contrôle sur les indemnités de résiliation des contrats administratifs », note sous CE 16 déc. 2022, n° 455186, *Commune de Grâce*, JCP E, n° 22, 2023, n°1173.
- « Marché public et autorisation de mise sur le marché non encore acquise », note sous CE 5 avril 2023, n° 459834, *Commune de Hyères-Palmiers* et n° 459865 – *Société Compagnie européenne de réalisation antiparasitaires (CERA)*, JCP E n°26, 2023, p. 4.
- « Marché public : du nouveau dans la modulation des pénalités de retard et la substitution du titulaire défaillant », note sous CE 12 avril 2023, n° 461576, *Société Art & Build Architectes*, *AJCT* 2023, p. 429.
- « Passation d'une concession : précisions sur les informations communicables », note sous CE 15 mars 2023, n°465171 et 465174, *Ville de Paris*, *AJCT* 2023, p. 431.

- « Ententes à laquelle participe une personne publique et point de départ de la prescription », note sous CE, sect., 9 mai 2023, n° 451710, *Société Gespace France et autres*, JCP E n° 29, 2023, n° 1226.
- « Le droit de suivi du marché de substitution offert au titulaire défaillant implique seulement la communication spontanée dudit marché », note sous CE, 5 avr. 2023, n° 463554, *min. Armées c/ Sté Iveco France : Lebon T*, JCP A 2023, n° 2249.
- « Des conditions de participation peuvent exclure les candidats liés à des personnes exerçant des activités susceptibles d'être contrôlées par l'autorité contractante au titre de ses pouvoirs de police », note sous CE, 12 avr. 2023, n° 466740, *Office national des forêts c/ Sté Héli-Cojyp*, JCP A 2023, n° 2250.
- « De la nature unilatérale ou contractuelle des engagements pris par les opérateurs de fibre optique dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt », note sous CE, 21 avr. 2023, n° 464349, *Sté Orange : Lebon T*, JCP A 2023, n° 2251.
- « Le nouveau pouvoir de modification unilatérale des clauses illicites des contrats administratifs et ses incertitudes », note sous CE 8 mars 2023, n° 464619, *SIPPEREC*, JCP E, 2023, n° 1251.
- « Remboursement de l'avance versée au sous-traitant en cas de résiliation du marché du titulaire », note sous CE, 1er juin 2023, n° 462211, *Centre hospitalier de Capesterre-Belle-Eau*, JCP E, 2023, n° 1259.
- « La conciliation entre prérogatives légales des assureurs et prérogatives prétoriennes des acheteurs publics titulaires de contrats administratifs », JCP E, n° 46, 2023, n° 1234.

### **Meurant Cédric**

- « Ambassade et salarié protégé : le conflit de protections », note sous CE, Sect., 9 déc. 2022, *Mme B.*, *Journal du Droit international - Clunet* 2023, n° 3, pp. 877-894.
- « Le collège des médecins de l'OFII n'est pas un organisme collégial », note sous CE, Avis cont., 25 mai 2023, Lexbase Public, 2023, n° 716, 13 p.
- « Injonction sur condamnation ne vaut, sauf inertie administrative généralisée », note sous CAA Lyon, 14 oct. 2021 ; CAA Lyon, 13 oct. 2022, *Revue ALYODA* 2023, n° 1.
- « Chronique de droit des étrangers (Textes et décisions d'avril 2023 à octobre 2023) », JCP A, 2023, n° 46, n° 2343, pp. 12-29
- « Chronique de droit des étrangers (Textes et décisions d'octobre 2022 à mars 2023) », JCP A, 2023, n° 22, n° 2075, pp. 10-23.
- « Domaine public routier (novembre 2021-décembre 2022) », *Droit de la Voirie*, 2023, n° 230, pp. 24-36.
- « Le juge du référé mesures-utiles ne peut pas prescrire la démolition d'un ouvrage », obs. sous CE, ord., 24 juill. 2023, *Sté La Vedette*, n° 467796, JCP A, 2023, n° 43-44, n° 2327.
- « Le Conseil d'État fait l'inventaire des personnes ayant intérêt à la

restitution des biens culturels », obs. sous CE, 23 nov. 2022, *Assoc. International Restitutions*, n° 465857 ; CE, 23 nov. 2022, *Assoc. International Restitutions*, n° 463108, *JCP A*, 2023, n° 5, n° 2037, p. 33.

### **Moliner-Dubost Marianne**

- « Premières condamnations de l'État à indemniser les conséquences de la pollution de l'air à Paris », note sous TA Paris, 16 juin 2023, n° 2019924 et n° 2019925 (deux jugements), *Énergie - Environnement - Infrastructures*, 2023, comm. 71.
- « Responsabilité du fait de la pollution de l'air à proximité d'une école : circulez, il n'y a rien à voir ! », Note sous TA Lyon, 24 février 2023, *Association Greenpeace France et autres*, req. n° 2007414, *AJCT* 2023, p. 374.
- « Une dérogation autorisant des niveaux d'émission moins stricts ne saurait être accordée dans une zone ne respectant pas les normes de qualité de l'air ». Note sous CJUE (2e ch.), 9 mars 2023, *Sdruzhenie « Za Zemyata - dostap do pravosadie » et a.*, aff. C-375/21, *Énergie - Environnement - Infrastructures*, 2023, comm. 51.
- « Ouverture du référé-liberté au «droit à l'environnement» : premières décisions ». Note sous CE, ord. 20 sept. 2022, *Mr et Mme C...*, n° 451129, TA Marseille, ord. 5 oct. 2022, *Association « Les amis de la montagne de Lure »*, n° 2208000 et TA Lille, ord. 14 oct. 2022, *Association pour l'intérêt général des Évinois et communauté d'agglomération Henin-Carvin*, n° 2207659, *AJCT* 2023, pp. 121-123.
- « Pas de responsabilité de l'État pour des dommages causés aux particuliers par des violations du droit de l'Union concernant la qualité de l'air ambiant », Note sous CJUE (GC), 22 décembre 2022, *JP c/ Ministre de la transition écologique*, aff. n° C-61/21, *Énergie - Environnement - Infrastructures*, 2023, comm. 26.

### **Murgue-Varochier Paul-Maxence**

- « Marché de gros et désaffectation au détail », note sous CAA Toulouse, 11 juill. 2023, n° 21TL03516, *JCP A*, 2023, n° 2328.
- « Le contentieux tourmenté des actes de gestion du domaine privé », note sous CE, 28 juin 2023, n° 456291, *JCP A*, 2023, n° 2284.
- « Biens sans maître : précisions sur les immeubles inscrits au patrimoine d'une société dissoute », note sous CAA Marseille, 2023, n° 21MA00945, *JCP A*, 2023, n° 2146.
- « La commercialité du bail emphytéotique administratif », note sous Rép. min. n° 01479 : JO Sénat 27 oct. 2022, p. 5352, *JCP A*, 2023, 2109
- « La distinction domaniale : fondement d'application précaire des exigences européennes de transparence », note sous CE, 2 déc. 2022, n° 455033, *Sté Paris Tennis* et CE, 2 déc. 2022, n° 460100, *Cne Biarritz*, *JCP N*, 2023, n° 1060.
- « BEFA, commande publique et loyauté des relations contractuelles », note sous TA Grenoble, 9 nov. 2022, n° 2202198, *JCP A*, 2023, n° 2036.

## **Robbe François**

- Le contrôle du juge administratif sur les décrets autorisant les safer a préempter, note sur « CE, 1re et 4e ch. réunies, 17 févr. 2023, n° 467360, *Revue Droit Rural*, 2024. comm. 60.
- Constitution, préemption et bail rural, note sur CE sect 27 avr. 2023, n° 468822, *Revue droit rural*, 2024. comm. 2.
- Du retrait tardif de l'autorisation tacite d'exploiter, note sur TA Rennes, 16 janv. 2023, n° 2001974 et 2001975, *Revue Droit rural*, 2023, comm. 49.

## **Roux Christophe**

- « Cession et bail emphytéotique « cultuel » : un prêté communal (sans intérêts) pour un rendu juridictionnel (avec renonciations) », note sur CAA Paris, plén., 22 sept. 2023, n° 22PA02509, *Cne de Bagnolet, Dr. voirie*, 2023, n° 235, p. 180.
- « Concessions infimes à Strasbourg : la conventionnalité de la théorie des « biens de retour », note sur CEDH, 5 oct. 2023, n° 24300/20, *Couttolenc Frères c/ France, AJDA*, 2023, p. 2059.
- « Novation domaniale (bis) ! : Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme », note sur CE, 7 juin 2023, *Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*, n° 447797, *JCP A*, 2023, n° 2281.
- « L'intégration d'un bien au domaine public comme mode d'extinction d'un bail rural », Questions à Christophe Roux sur CE, 7 juin 2023, *Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*, n° 447797, *Lexbase Public*, 2023, n° 713.
- « Contraventions de grande voirie et « effet utile » du REP : un grain de sable dans la légalité dynamique », note sur CE, avis contentieux, 31 mars 2023, n° n° 470216, *Association de protection de la plage de Boisvinet et de son environnement, JCP A*, 2023, n° 2141.
- « L'État, occupant sans-titre », note sur TA Clermont-Ferrand, 6 oct. 2022, n° 2000555, *Cne d'Yssingeaux, Rev. Jurisp. ALYODA*, 2023-1, en ligne.
- « Légalité d'un mandat de vente sur un bien du domaine public : rien n'est jamais acquis, pas même la cession par un agent immobilier », obs. sur CE, 18 juill. 2023, n° 465200, *SARL Ykha Standing Home, JCP A*, 2023, n° 2323.
- « L'aménagement conventionnel du « non droit » à renouvellement du titre », obs. sur CE, 24 juill. 2023, n° 470878, *Commune de Sainte-Anne, JCP A*, 2023, n° 2324.
- « Droit de présentation dans les halles et marchés : formalisme successoral oblige », obs. sur CAA Bordeaux, 6 juill. 2023, n° 21BX01996, *JCP A*, 2023, n° 2325.
- « Élaguer l'arbre du service public pour mieux faire apparaître la forêt du domaine privé », obs. sur CAA Toulouse, 4 oct. 2022, n° 20TL02994, M. A., *JCP A*, 2023, n° 2035.
- « Préjudice environnemental : les points de suture du lien de causalité

- », obs. sur TA Paris, 16 juin 2023, n° 2019924/4-2, *Dr. adm.*, 2023-9, alerte 99.
- « Conditions de détention : le référé-liberté alternativement effectif », obs. sur CEDH, 6 juill. 2023, n° 84187/17, *B.M. et autres c/ France*, *Dr. adm.*, 2023-9, alerte 93.
  - « Le Grand Soir du droit à l'oubli », obs. sur CEDH Gde ch., 4 juill. 2023, n° 57292/16, *Hurbain c. Belgique*, *Dr. adm.*, 2023-9, alerte 92.
  - « Service public de la justice et faute lourde : le chagrin colle toujours à la peau », obs. sur Civ. 1re, n° 21-20.029, *Dr. adm.*, 2023-3, alerte 28.
  - « C8 (doublement) touché à son poste financier », obs. sur CEDH, 9 févr. 2023, n° 58951/18 et 1308/19, *C8 c/ France et ARCOM*, déc. n° 2023-63, et 2023-64, 9 févr. 2023 : 2023-3, alerte 29.
  - « Neutralisation du « sexe neutre » : la modification d'état-civil reste à la discrétion des États membres », obs. sur CEDH, 31 janv. 2023, n° 76888/17, *Y. c/ France*, *Dr. adm.*, 2023-3, alerte 30.
  - « Menus de substitution dans les cantines scolaires : plus faciles de les créer que de les supprimer », obs. sur CAA Toulouse, 26 janv. 2023, n° 21TLO1230, *Cne Beaucaire*, *Dr. adm.* 2023-3, alerte 37.

### **Saoudi Messaoud**

- « L'action de groupe sur les contrôles d'identité devant le Conseil d'Etat, observations sur CE, *Amnesty internationale France et autres du 11 octobre 2023*, décision n° 454836, en ligne.

### **Stankiewicz Lukasz**

- « Détermination du point de départ du délai de prescription de l'action en recouvrement augmenté ; conv. France-USA », note sur CAA Paris, 9e ch., 10 nov. 2022, n° 21PA01182, *Rev. Fisc. Internat.*, 2023, n°1, pp. 242-245.
- « Délai de prescription de l'action en recouvrement augmenté ; Brésil », *Rev. Fisc. Internat.*, 2023, n°4, note sur CAA Paris, 5e ch., 30 juin 2023, n° 22PA04159, pp. 228-229.

### **Youhnovski Sagon Anne-Laure**

- « Les glissements de terrain du principe de neutralité », *D.*, 2023, n° 38, p. 1995.
- « Le géniteur et l'enfant issu du don : filiation biologique impossible, filiation adoptive improbable », note sur Cons. const. 9 juin 2023, 2023-1053 QPC ; *RDS*, 2023, n° 115, p. 661.



# COMMUNICATIONS DANS UN CONGRÈS

## **Balnath Mohesh**

- « *Les ressources et les moyens des parlementaires non-inscrits en France* ». Communication au colloque organisé par Damien Connil, Priscilla Jensel-Monge et Audrey de Montis, intitulé « Les non-inscrits. Quelle place pour les parlementaires n'appartenant à aucun groupe dans un régime représentatif ? », Sénat, 17 nov. 2023.
- « *To move or not to move ? A comparative approach to the restoration of parliamentary buildings* ». Communication au Early Career Working Papers Symposium organisé par le Political Science Association (PSA) Specialist Group on Parliaments, London School of Economics, 2 nov. 2023.
- « *François Ruffin, Rachel Kéké et le ménage des assemblées parlementaires* ». Communication au colloque organisé par Léo Vannier et Julie Arroyo et intitulé « Nettoyer (les locaux de) l'administration : Réflexions sur le ménage de l'État et celles - et ceux - qui le font », Grenoble, 28 et 29 sept. 2023.
- « *Les déjeuners du droit parlementaire* » organisé par Audrey de Montis, Priscilla Jensel-Monge et Damien Connil., intervention autour de deux thèses récentes soutenues en droit parlementaire, 25 sept. 2023.
- « *L'élection marathon d'un président d'assemblée, un phénomène d'un autre temps ?* », Communication à l'atelier « Constitutions, pouvoirs et contre-pouvoirs » du congrès trisannuel de l'Association française de droit constitutionnel, Toulon, 15-17 juin 2023.
- « *La loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées, une loi de circonstance ?* », Communication au Printemps de la recherche de l'Association française de droit administratif, dont le thème était « l'année 1936 », Toulouse, 31 mai 2023.
- Discutant à l'occasion du séminaire du CERCRID (UMR 5137) consacré à la présentation de l'abrégé de Ph. Blachère publié en 2022 et intitulé « *Le droit parlementaire* », Saint-Étienne, 21 fév. 2023.

## **Barbin Emilie**

- « *Les intérêts sauvés* ». *L'office du juge administratif*, Colloque : « *La décision administrative au prisme des intérêts* », Université de Perpignan, 17 nov. 2023.
- *Les présomptions de dommage moral*, Colloque « Présomptions et responsabilités », Université Haute-Alsace, 22 sept. 2023.
- *Le rayonnement international de l'arrêt Blanco : l'exemple brésilien*, Colloque de restitution de l'ouvrage *Autour de l'arrêt Blanco, Dalloz, Thèmes et commentaires, 2023*, Organisée par A. Jacquemet-Gauché, S. Gilbert, F. Blanco, Conseil d'État, 8 fév. 2023.

## **Blacher Philippe**

- « *Le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales : le cas de l'Espagne* », Actualité constitutionnelle de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, Université Jean Moulin Lyon 3, 27 oct. 2023.
- « *Exécutif : les voies d'évolution possibles* », La Ve République a 65 ans, colloque Sénat, 4 oct. 2023, Paris, Palais du Luxembourg.
- « *Rapport de synthèse : la réforme formelle* », Le réformisme constitutionnel, 8e FORINCIP, Université de Lille, 16-18 mars 2023.
- Responsable de l'axe « exécutif » au sein du Groupe de Réflexion sur l'Évolution de la Constitution et des Institutions (GRECI) - 17 janv. 2023/ 5 oct. 2023 (laconstitutiondecodée.fr).
- Séminaire «*Le droit parlementaire*», discussion autour de l'ouvrage de Ph. Blachère donnée au CERCRIID, Saint-Etienne, 21 fév. 2023.
- Co-responsable (avec Maryse Baudrez et Alain Delcamp) de l'atelier n°1 « *Constitution, pouvoirs et contre-pouvoirs* » au congrès français de l'AFDC de Toulon, 15-17 juin 2023.
- Organisation et animation de la Semaine de la Constitution, Université Jean Moulin Lyon 3, 2-9 oct. 2023.
- Présidence table-ronde « *Vie et droit public* », colloque de l'ADPL, Université Jean Moulin Lyon 3, 12 oct. 2023.
- Présidence table-ronde « *La régulation des nouvelles formes de campagne électorale* », colloque: *Les élections face aux défis du XXIe siècle*, Conseil constitutionnel, Paris, 16 oct. 2023.
- Animation conférence « *Les 10 ans de la HATVP : quel bilan ? quelles perspectives* » avec Didier Migaud, Université Jean Moulin Lyon 3, 5 déc. 2023.
- **Expertises en droit constitutionnel**
- Transparency international, « *Constitutionnaliser la déontologie de la vie publique ?* », audition, 29 mars 2023, visioconférence.
- Assemblée nationale, Rédaction du mémoire en observation RIP-4 pour un groupe parlementaire, 31 mars 2023.
- Assemblée nationale, audition sollicitée par Olga Givernet (députée) sur sa proposition de loi constitutionnelle n°1030 visant à permettre l'adoption des lois par le Parlement réuni en Congrès, 27 avr. 2023.
- Sénat, audition et questionnaire écrit sollicités par Christophe-André Frassa (sénateur) rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle relative à la souveraineté de la France, à la nationalité, à l'immigration et à l'asile, 30 nov. 2023.
- Participation au groupe de travail auprès de l'association des communes rurales de France (rédaction collective Rapport sur la place des communes rurales dans la réforme de la décentralisation), févr. - déc. 2023.

## **Braun Arthur**

- « *La durée du mandat présidentiel : mise en perspectives comparative et institutionnelle* ». XIe Congrès français de droit constitutionnel, Association française de droit constitutionnel / Université de Toulon,



Juin 2023.

### **Catteau Damien**

- « *Principe d'équilibre et transition écologique : quelles perspectives ?* », Moysan (E.) (dir.), Finances publiques : quel rôle dans la transition écologique ?, Le Mans Université, 1er fév. 2023.
- « *Le renouveau de la Cour des comptes européenne* », Stankiewicz (L.) (dir.), Finances européennes : enjeux et perspectives, Université d'été SFFP, Université Jean Moulin Lyon 3, 29 juin 2023.
- « *Les budgets locaux verts : simple instrument de pilotage de politiques publiques locales et/ou un instrument financier innovant ?* », Colloque sur Les budgets verts locaux, quelles modalités pour quelles finalités ?, Université Jean Moulin Lyon 3, 17 nov. 2023.

### **Couillerot Jérôme**

- « *Hayek et les libertariens : quelques jalons historiques* », colloque Regards croisés sur Hayek, Université de Bourgogne, 2 févr. 2023.
- Invité de l'émission «*Avec Philosophie*» de G. Muhlmann sur France Culture, « *La crise est-elle consubstantielle à la démocratie ?* », 19 juin 2023.

### **De Gaudemar Hervé**

- Formations INAFON, « *La vente des biens des collectivités territoriales* »
- Université nationale Digitale, « *Vente et déclassement du domaine public* ».
- « *Propriétés publiques : morceaux choisis* », Atelier Inafon pour Notalab, avr. 2023.

### **Dort Aurelie**

- « *Le contrôle des modalités d'adoption des lois de financement de la sécurité sociale* », Séminaire itinérant de la SFFP 2023 sur « *Contrôle de constitutionnalité et lois de financement de la sécurité sociale* » du 28 juin 2023.
- « *Les nouvelles solidarités financières européennes* », colloque: « *Finances européennes : évolutions et perspectives* », 29 juin 2023.

### **Eck Laurent**

- « *Les relations internationales à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin-Lyon 3* », Regards croisés sur la clinique juridique, journée ayant pour objet le renforcement de l'accès au droit des populations vulnérables d'Afrique du Nord (Egypte) et du Moyen-Orient (Irak, Jordanie, Liban, Palestine), AUF, Université Jean Moulin Lyon 3, 28 févr. 2023.

### **Fraisse Régis**

- « *Activité sur les réseaux sociaux des candidats ayant un mandat électif en cours* », Colloque Les élections face aux défis du XXIe siècle, organisé par le Réseau mondial de justice électorale au Conseil constitutionnel

le 16 oct. 2023.

### **Gaudel Amélie**

- « *Droit administratif et innovations méthodologiques* », communication en binôme avec M. Cédric Meurant, colloque de l'école doctorale de droit portant sur « *Sciences du droit et innovations méthodologiques* », Université Jean Moulin Lyon 3, 4 avr. 2023.
- « *Les vols fantômes : quand trop de réglementation pousse au vide* », communication à l'occasion du colloque « *Vide et droit public* » organisé par l'A.D.P.L (Association des doctorants en droit public de Lyon), Université Jean Moulin Lyon 3, 12 oct. 2023.

### **Lamy Valentin**

- « *La mise en œuvre des programmes anti-corruption par les entreprises privées et le secteur public* », communication au colloque intitulé: «30 ans après la première loi Sapin : où en est-on de la lutte contre la corruption ?», Université Jean Moulin Lyon 3, 10 mars 2023.
- « *Propos conclusifs* » [avec C. Faure], L'évidence en droit public, Université de Metz, 22 sept. 2023.
- « *L'identification de la notion d'effet utile des décisions du juge administratif* » [avec C. Faure], L'effet utile des décisions du juge administratif, Nancy, 13 oct. 2023.
- *L'effet utile des décisions du juge administratif*, journée d'études co-dirigée avec Caroline Faure, Nancy-IRENEE, 13 oct. 2023.

### **Lichère François**

- « *Sustainability in public works: some lessons from the (green) fields* », Intervention orale lors du séminaire de Turin sur « *Circular and Innovative Construction Procurements* », 6 juin 2023.
- « *Introduction* », F. Lichère et L. Richer (dir.), colloque sur « *L'information dans la commande publique* », Université Jean Moulin Lyon 3, 10 nov. 2023.
- Participation à la table ronde « *le droit administratif vu par l'entreprise* », AFDA, Journée d'Etude « *Le droit administratif et l'entreprise* », Université Paris Dauphine ; 1er déc. 2023
- Codirection avec L. Richer du colloque intitulé : « *L'information dans la commande publique* », Université Jean Moulin Lyon 3, 9-10 nov. 2023, JCP A, 26 déc. 2023, n° 51-52.
- Codirection avec A. Bavitot, X. Pin, E. Untermaier-Kerléo du colloque intitulé : « *30 ans la première loi Sapin : Où en est-on de la lutte contre la corruption ?* », colloque Université Jean Moulin Lyon 3, 10 mars 2023

### **Levallois Pierre**

- *Le domaine privé et le droit administratif*, P. Caille et P. Levallois (dir.), IRENEE, Université de Lorraine, 30 mars 2023, JCP A, n° 24, 19 juin 2023, études 2196 et s.

### **Marcovici Émilie**

- « *La carrière de l'enseignant-chercheur en situation de handicap au sein des universités* », Table ronde, Enseigner avec un handicap, Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), Université de Lorraine, Nancy, 21 nov. 2023.

### **Menezes Fernando**

- « *Políticas públicas de inclusão digital e digitalização das relações entre a administração e os cidadãos* », Carlos Blanco de Moraes et al. (dir.), conférence donnée en portugais, Université de Lisbonne, 2023, Lisbonne, Portugal.
- « *O direito pensado a partir do prisma do direito público interno ante os desafios da globalização* », Hugues Fulchiron et Gustavo Monaco (dir.), conférence donnée en portugais, Université Jean Moulin Lyon 3 et Université de São Paulo, 2023, São Paulo, Brésil.
- « *L'engagement pour la démocratisation du Brésil dans les années 60 et 80.* », Florence Faberon et al. (dir.), visio-conférence donnée en français, Université de Strasbourg et Université Clermont Auvergne, 2023, Strasbourg, France.

### **Meurant Cédric**

- « *Les intérêts dans l'appréciation de la recevabilité* », colloque organisé par Madame Laure Radiguet et Monsieur Rémi Radiguet et portant sur « *La décision administrative au prisme des intérêts* », Université de Perpignan Via Domitia, 17 nov. 2023.
- « *L'effet utile en contentieux des étrangers* », colloque organisé à par Madame Caroline Faure et Monsieur Valentin Lamy et intitulé « *L'effet utile des décisions du juge administratif* », Université de Lorraine, 13 oct. 2023.
- « *La taxation des instances* », colloque organisé à la par le Professeur Nicolas Borga, le président du Tribunal de commerce de Lyon Thierry Gardon et la Bâtonnière du Barreau de Lyon, Maître Marie-Josèphe Laure, et intitulé : « *Le Tribunal des Affaires économiques tel qu'envisagé par le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027 [« Ref.LEX »]* », Maison des Avocats de Lyon, 20 juin 2023.
- « *Les collectivités territoriales bretonnes devant la justice américaine. Le procès de l'Amoco Cadiz* », colloque organisé par le Professeur Jacques Petit, Madame Sarah Philibert et Monsieur Cyprien Dagnicourt, et intitulé : « *Les grands contentieux environnementaux en Bretagne* ». Université de Rennes, 13-14 juin 2023.
- « *Droit administratif et innovations méthodologiques* », avec Madame Amélie GAUDEL, colloque organisé par l'École doctorale de droit de Lyon (EDD), et intitulé : « *Sciences du droit et innovations méthodologiques* », Université Jean Moulin Lyon 3, 4 avr. 2023.
- Participation à une table-ronde portant sur « *Les moyens d'ordre public ; l'économie des moyens ; la liberté du juge à l'égard des conclusions* »

», colloque organisé par les Professeurs Hélène Hoepffner, Laëticia Janicot et Jean-Charles Rotoullié, et intitulé : « *L'infra et l'ultra petita. L'office du juge en contentieux comparé* », Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le 17 mars 2023.

- « *Les contentieux administratifs de demain* », avec M. Bertrand Savouré, colloque organisé par Mesdames Léana Clerc et et Sofia Le Helloco et intitulé « *La justice administrative : enjeux et perspectives* », Université Jean Moulin Lyon 3, 2 mars 2023.
- « *Le procès de l'Amoco Cadiz* », conférence organisée par l'association du Collège de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon, 27 fév. 2023.

### **Micalef Romain**

- « *Les enjeux politiques et juridiques de la planification urbaine et architecturale de la zone internationale de Tanger (1925-1956)* », Colloque organisé à l'occasion du « centenaire du Statut international de Tanger », Maroc, 18 déc. 2023.
- « *Les évaluations environnementales dans l'élaboration et la modification des documents d'urbanisme* », intervention au Colloque des 21èmes Rencontres de Droit & Procédure Administrative (RDPA) intitulé « *Aménagement & Environnement* », organisé par le Barreau de Marseille, le Tribunal administratif de Marseille et la Cour administrative d'appel de Marseille, Maison de l'Avocat de Marseille, 24 nov. 2023.
- « *Synthèse des rapports de la 3ème année de la Chaire (« Modification des contrats de la commande publique » et « Digitalisation et commande publique »)* », intervention au Colloque intitulé « *L'information dans les contrats publics* », Université Jean Moulin Lyon 3 , 10 nov. 2023.
- « *Les règles d'urbanisme et le circuit des autorisations* », Colloque intitulé « *Agrivoltaïsme, vraie solution ou fausse bonne idée ?* », organisé par la faculté de droit de l'Université Aix-Marseille, 3 mars 2023.

### **Moliner-Dubost Marianne**

- *Propos introductif à la demi-journée d'étude sur le thème de « Les différentes facettes de la justice climatique »*, Université Jean Moulin Lyon 3, 6 déc. 2023.
- Animation de la table ronde sur la dimension contentieuse de la justice climatique, lors de la demi-journée d'étude sur le thème de « *Les différentes facettes de la justice climatique* », Université Jean Moulin Lyon 3, 6 déc. 2023.
- Co-organisation avec Bernadette Le Baut-Ferrarese, d'une demi-journée d'étude sur le thème de « *Les différentes facettes de la justice climatique* », Université Jean Moulin Lyon 3, 6 déc. 2023.

### **Mongoin David**

- « *La Rule of Law comme Law of Rule. On the Road again avec Friedrich Hayek* », colloque pluridisciplinaire sur la pensée d'Hayek, Université de Bourgogne, 2 fév. 2023.

- « *La responsabilité politique des gouvernants en matière de pesticides* », Université Panthéon-Assas Paris 2, 16 mai 2023.
- Communication intitulée : « *Pour quoi faire de la théorie du droit ?* » et présentation-débat sur l'ouvrage Philosophie du droit, Université d'Aix-Marseille, 12 juin 2023.
- « *La légitimité en droit* », Université de Franche-Comté (Besançon), 22 juin 2023.
- Conférence-débat avec Alexandre Viala sur « *Comment faire un manuel de philosophie du droit ?* », Université de Cergy-Pontoise, 23 nov. 2023.
- Conférence de présentation de l'ouvrage Philosophie du droit à l'Université de Lorraine (Nancy), 8 déc. 2023.
- Co-organisateur et discutant avec Gaëlle Marti de l'ouvrage d'Olivier Beaud, « *Le pacte fédératif. Essai sur la constitution de la Fédération et sur l'Union européenne* », Dalloz, 2022, à Université Jean Moulin Lyon 3, 9 nov. 2023.

### **Philip-Gay Mathilde**

- « *A plea for the establishment of a special court and the respect for criminal justice guarantees* », International conference special tribunal for the crime of aggression against Ukraine, under patronage of the President office of Ukraine, Kyiv, 2023.
- Intervention en anglais aux 6 sessions de la Salvatori Summer Conférence, aux côtés des Professeurs Zachary Courser ; Aurelian Craiutu , Michael Fortner, Eric Helland, Peter Neumann, Dalibor Rohac, George Thomas, Laurence Nardon et Maya Kandel, 2023.
- « *Les 75 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH)* ». Table ronde avec le Professeur Emmanuel Decaux, Modérateur : Me Timothy Hughes, Hôtel de ville de Lyon, 2023.
- « *La justice pénale internationale : un héritage à l'épreuve du présent* », Séminaire comptant pour la formation continue des magistrats organisé par Denis Salas, Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), Paris, 2023.
- « *Comment juger les crimes commis en Ukraine par l'Etat Russe et Par quels moyens la justice transitionnelle pourra-t-elle apporter une paix durable ?* », 6ème session du séminaire sur l'Ukraine de l'Institut Open Diplomacy, le Réseau France-Ukraine, l'Institut Jacques Delors et la Fondation René Cassin, Collège des Bernardins, 2023.
- « *Le Conseil de l'Europe et la guerre en Ukraine* », table ronde : « De la guerre en Ukraine vers la guerre d'Ukraine : la lente prise de conscience des États européens », Institut d'études de géopolitique appliquée (lega), Ambassade du Royaume de Belgique en France, 2023.
- « *La laïcité en France* », cycle de conférences sur la citoyenneté en France, organisé par Monsieur Frédéric Dussel, Institut des Hautes Etudes du Ministère de l'Intérieur (IHEMI), 2023.



- « *Peut-on encore débattre ? : l'apport du droit* », conférence, Institut d'études politiques de Lyon, 2023.
- « *Procès et mémoire(s) des crimes de masse* », UJML, 2 février 2023.
- « *Le tribunal spécial pour juger le crime d'agression commis contre l'Ukraine* », Conférence organisée par Madame Blanche Leridon, Institut Montaigne, 2023.

### **Ricou Benjamin**

- Conférence de présentation de l'ouvrage *Philosophie du droit à l'Université de Lorraine* (Nancy), 8 déc. 2023.

### **Roux Christophe**

- « *Les libertés économiques : le point de vue du droit administratif (L'équilibre général, les restrictions, les pistes)* », in V. Le Bihan et J. Heymann (dir.), *Les libertés économiques face aux défis du 21e siècle : Quel équilibre jurisprudentiel ?*, Colloque Lyon 2, 30 nov. 2023, à paraître sur <https://transversales.org/>
- « *Le droit des contrats publics au prisme du nettoyage* », in J. Arroyo et L. Vanier [dir.], *Nettoyer (les locaux de) l'Administration. Réflexions sur le ménage de l'État et celles - et ceux - qui le font*, colloque, Université Grenoble-Alpes, 28-29 sept. 2023, IFJD, 2024, à paraître.
- « *L'information utile/nécessaire dans les procédures de passation* », in F. Lichère et L. Richer (dir.), *L'information dans la commande publique*, 3e colloque annuel de la Chaire des contrats publics, Université Jean Moulin Lyon 3, JCP A, 2023, n° 2387.
- « *Le droit administratif (de demain) par les droits et libertés* », colloque de restitution du 26 oct. 2023, Institut catholique de Paris, : *Dr. adm.*, 2023, n° 10, « *60 ans de la revue Droit administratif* », article 15.

### **Saoudi Messaoud**

- « *La facilité européenne pour la paix : un soutien sécuritaire pour l'Afrique ?* », Communication dans le cadre du Webinaire organisé par la Faculté des sciences juridiques de Tunis-Carthage intitulé : «*Les nouveaux risques sécuritaires en Afrique*» à l'occasion de la journée de l'Afrique, Université de Tunis-Carthage, 25 mai 2023.
- « *Le droit de la vie humaine. Genèse et présentation de la thèse, communication dans le cadre du Troisième printemps de la recherche en droit de la santé*», Université de Lille, 31 mars 2023.
- « *L'aide active à mourir - Perspectives juridiques*», communication dans le cadre d'une conférence interdisciplinaire relative à l'aide active à mourir organisée par l'Association des Droits Humains en Europe, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 9 févr. 2023.

### **Stankiewicz Lukasz**

- *“Beneficial Ownership, PPTs and the Derivative Benefits Problem. Some Thoughts on the French 2022 Planet Case and Beyond”*, in Colloquium Current Developments in European and International Tax Law, Institut für Österreichisches und Internationales Steuerrecht, Wirtschaftsuniversität Wien, Vienne (Autriche), 16 janv. 2023.
- *« Des techniques classiques : quelle possibilité d’influencer l’exercice des libertés économiques ? Fiscalité incitative et principe d’égalité (USA et UE/France) »* in Les libertés économiques face aux défis du 21ème siècle : quel équilibre jurisprudentiel, Les Transversales de Lyon2, Lyon, 30 nov. 2023.
- *« Etat de la recherche et réflexions sur l’environnement international »*
- in Nouvelle relation de confiance, Matinée Ernst&Young, Lyon, 19 déc. 2023.
- 2023.

### **Untermaier-Kerléo Élise**

- Animation de la table ronde *« Les saisines adressées au référent laïcité »*, Journée de la laïcité des centres de gestion, 11 déc. 2023.
- Animation de la table ronde *« La prévention des conflits d’intérêts : un enjeu de sécurisation de l’action publique »*, 4e rencontre annuelle des référents déontologues de la sphère publique, HATVP, 23 juin 2023.
- Animation de la table ronde *« la mise en oeuvre du programme anticorruption par les entreprises privées et les acteurs publics »*, colloque intitulé: *« 30 ans après la première loi Sapin : où on est-on de la lutte contre la corruption ? »*, Université Jean Moulin Lyon 3, 10 mars 2023.

### **Youhnovski-Sagon Anne-laure**

- *« Les exigences constitutionnelles face aux garanties légales en matière d’euthanasie. Quelles perspectives pour la loi française ? »*, communication dans le cadre d’un colloque intitulé *« La mort et le droit constitutionnel »*, Université d’Aix-Marseille, 22-24 nov. 2023.
- *« Le pouvoir de recommandation du Défenseur des droits »*, communication dans le cadre d’un colloque intitulé : *« Les moyens d’action du Défenseur des droits »*, Université catholique de Lyon, 16 nov. 2023.
- *« L’interruption volontaire de grossesse - évolution de 1975 à aujourd’hui »*, communication dans le cadre d’un séminaire d’étude intitulé *« Naître ou ne pas naître »*, Université de Montpellier, 6-8 sept 2023.
- *« Mieux nommer pour mieux protéger. Quelle terminologie pour les droits et libertés ? »*, discussion dans le cadre d’une Table ronde avec les professeurs Stéphane Caporal et Xavier Dupré de Boulois et Yannick Lecuyer, Université catholique de Lyon, 6 avr. 2023.



- « *Le droit de la vie humaine. Genèse et présentation de la thèse, communication dans le cadre du Troisième printemps de la recherche en droit de la santé*», Université de Lille, 31 mars 2023.
- « *L'aide active à mourir - Perspectives juridiques*», communication dans le cadre d'une conférence interdisciplinaire relative à l'aide active à mourir organisée par l'Association des Droits Humains en Europe, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 9 févr. 2023.

**M  
A  
N  
I  
F  
E  
S  
T  
A  
T  
I  
O  
N  
S  
  
S  
C  
I  
E  
N  
T  
I  
F  
I  
Q  
U  
E  
S**







## **30 ANS APRÈS LA PREMIÈRE LOI SAPIN : OÙ EN EST-ON DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ?**

Sous la direction scientifique d'Alexis Bavitot, François Lichère, Xavier Pin et Elise Untermaier-Kerléo

Le 10 mars 2023 à l'Université Jean Moulin Lyon 3.



## **LA SEMAINE DE LA CONSTITUTION**

Avec la participation de Jean Garrigues, Anne-Charlène Bezzina et Jean-Jacques Urvoas

Du 02 au 09 octobre 2023 à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

**COLLOQUE UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3**

**ACTUALITÉ CONSTITUTIONNELLE  
DE LA CHARTE DES DROITS  
FONDAMENTAUX  
DE L'UNION EUROPÉENNE**

Sous la direction scientifique de **Anne-Laure Youhnovski-Sagon**,  
Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3

**CONTACT**  
Alexandra Gosmi  
edpl@univ-lyon3.fr  
04 78 78 74 92

**09H30-12H30**

**27 OCTOBRE 2023**

**SALLE CALLEMIER**  
Université Jean Moulin Lyon 3  
Palais de l'Université  
15 quai Claude Bernard - Lyon 7<sup>e</sup>

ENTRÉE GRATUITE - UNIQUEMENT EN PRÉSENTIEL  
RÉSERVATION OBLIGATOIRE EN LIGNE [www.univ-lyon3.fr/colloque](https://www.univ-lyon3.fr/colloque)

**UNIVERSITÉ JEAN MOULIN** **EDPL** **CDC**

## **ACTUALITÉ CONSTITUTIONNELLE DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE**

Sous la direction scientifique de Anne-Laure Youhnovski-Sagon, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Le 27 octobre 2023 à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

**COLLOQUE UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3**

**L'INFORMATION DANS LA  
COMMANDE PUBLIQUE**

Sous la direction scientifique des Professeurs  
**François Lichère et Laurent Richer**

**CONTACT**  
Adeline MEYNIER POZZI  
chairedcp@univ-lyon3.fr  
04 78 78 70 54

**09H00-17H15**

**10 NOVEMBRE 2023**

**AUDITORIUM MALRAUX**  
Université Jean Moulin  
Lyon 3  
6 rue Pr. Rollet  
Lyon 8<sup>e</sup>

**D'INFOS TARIFS & INSCRIPTIONS SUR  
CHAIREDCP.UNIV-LYON3.FR**

**CHAIRE D'INFORMATION  
COMMANDE PUBLIQUE** **IEA** **EDPL** **UNIVERSITÉ JEAN MOULIN** **MÉTROPOLÉ GRAND LYON**

## **L'INFORMATION DANS LA COMMANDE PUBLIQUE**

Sous la direction scientifique des Professeurs François Lichère et Laurent Richer.

Le 10 novembre 2023 à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

## Colloques organisés en partenariat avec l'EDPL

**CONFÉRENCE** UNIVERSITÉ JEAN MOULIN  
É MORAY MONTAUDO

**LA DÉONTOLOGIE DE LA VIE PUBLIQUE LOCALE**

CONFÉRENCE DÉBAT

Organisée par l'Équipe de droit public de Lyon en partenariat avec la CRC Auvergne-Rhône-Alpes et le Pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité (PIACL - Lyon)

Animée par Élise Untermaier-Kerléo, maîtresse de conférences HDR en droit public et référente déontologie

corruption  
Intégrité Élus Compliance  
Pantouflage  
Fonction publique  
Conflits d'intérêts  
Réfèrent déontologie  
Conformité

8 JUIN 2023  
10H00-12H00

SALLE 7  
Université Jean Moulin Lyon 3  
Manufacture des tabacs  
4 rue Dr. Rollot - Lyon 3<sup>e</sup>

CONFÉRENCE GRATUITE - UNIQUEMENT EN PRÉSENTIEL  
INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR MAIL : [EDP-LYON@UNIV-LYON3.FR](mailto:EDP-LYON@UNIV-LYON3.FR)

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN  
EDPL  
Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes

### **LA DÉONTOLOGIE DE LA VIE PUBLIQUE LOCALE**

Organisée par l'Équipe de droit public de Lyon en partenariat avec la CRC Auvergne-Rhône-Alpes et le Pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité (PIACL - Lyon)

Animée par Élise Untermaier-Kerléo.

Le 08 juin 2023 à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

**4<sup>È</sup> UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FINANCES PUBLIQUES**

28, 29, 30 JUIN 2023

AMPHITHÉÂTRE HUVELIN  
Université Jean Moulin Lyon 3  
12 quai Charles Bernard, Lyon 3<sup>e</sup>

D'INFOS [EDPL.UNIV-LYON3.FR](http://EDPL.UNIV-LYON3.FR)

CERFF  
EDPL  
UNIVERSITÉ JEAN MOULIN  
sffp  
casden

### **4<sup>È</sup>ME UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FINANCES PUBLIQUES**

En partenariat avec la Société Française de Finances Publique, la Banque Populaire et la Revue Gestion & Finances Publiques

Du 28 au 30 juin 2023 à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

**COLLOQUE** UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3  
17 NOVEMBRE 2023  
09H00-17H00

**AMPHITHÉÂTRE HUVELIN**  
Université Jean Moulin Lyon 3  
15 quai Claude Bernard, Lyon 7<sup>e</sup>

**LES BUDGETS VERTS LOCAUX.**  
**QUELLES MODALITÉS POUR**  
**QUELLES FINALITÉS ?**

Sous la direction scientifique de Messaoud Saoudi  
Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon III

**CONTACT**  
Alexandra Gasmi  
edp-lyon@univ-lyon3.fr  
04 78 78 74 52

**D'INFOS TARIFS & INSCRIPTIONS SUR**  
**EDPL.UNIV-LYON3.FR**

**CERFF** **EDPL** **UNIVERSITÉ JEAN MOULIN** **casden** **CAFL** **GEP**

## **LES BUDGETS VERTS LOCAUX. QUELLES MODALITÉS POUR QUELLES FINALITÉS ?**

Sous la direction scientifique de Messaoud Saoudi, Maître de conférences HDR à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Le 17 novembre 2023 à l'Université Jean Moulin Lyon 3.



# CONFÉRENCES

CONFÉRENCE UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3  
F. NOUËT / THE PHOTO

**LA REPRÉSENTATION DE L'OUTRE-MER**

CYCLE DE CONFÉRENCES  
« REPENSER LA REPRÉSENTATION »

Intervention de **Ferdinand Mélin-Soucramanien**  
Professeur de droit public à l'Université de Bordeaux

14H00 À 16H00  
**23 FÉVRIER 2023**

**SALLE CAILLEMER**  
Université Jean Moulin Lyon 3  
Campus des quais  
15 quai Claude Bernard - Lyon 7<sup>e</sup>

CONFÉRENCE GRATUITE - CONFÉRENCE UNIQUEMENT EN PRÉSENTIEL  
RÉSERVATION OBLIGATOIRE PAR MAIL : EDP-LYON@UNIV-LYON3.FR

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN  
EDPL  
Équipe de Droit Public de Lyon

## **LA REPRÉSENTATION DE L'OUTRE-MER**

### **CYCLE DE CONFÉRENCES « REPENSER LA REPRÉSENTATION »**

Intervention de Ferdinand Mélin-Soucramanien, Professeur de droit public à l'Université de Bordeaux.

Le 23 février 2023 à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

CONFÉRENCE UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3  
F. NOUËT / THE PHOTO

**LUNDI 20 MARS 2023**  
14H30-16H30

**SALLE P33**  
Université Jean Moulin Lyon 3  
Palais de l'Université  
15 quai Claude Bernard - Lyon 7<sup>e</sup>

**LES INFILTRÉS**

COMMENT LES CABINETS DE CONSEIL ONT PRIS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

En présence de **Mathieu Aron** et **Caroline Michel-Aguirre**, grands reporters à L'Obs.

Avec **Jean-François Kerléo**, Professeur de droit public à l'Université d'Aix-Marseille, membre junior de l'IUF

Conférence organisée par **Élise Untermaier-Kerléo**, Maîtresse de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3

CONFÉRENCE GRATUITE - UNIQUEMENT EN PRÉSENTIEL  
RÉSERVATION OBLIGATOIRE PAR MAIL : EDP-LYON@UNIV-LYON3.FR

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN  
EDPL  
Équipe de Droit Public de Lyon

## **LES INFILTRÉS COMMENT LES CABINETS DE CONSEIL ONT PRIS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT**

En présence de Mathieu Aron et Caroline Michel-Aguirre, grands reporters à L'Obs, avec Jean-François Kerléo Professeur de droit public à l'Université d'Aix-Marseille

Conférence organisée par Elise Untermaier-Kerléo, Maîtresse de conférences HDR à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Le 20 mars 2023 à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

**CONFÉRENCE** UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3  
5 NOVEMBRE 2023

**05 OCTOBRE 2023**  
14H00-17H00

**SALLE CAILLEMER**  
Université Jean Moulin Lyon 3  
Palais de l'Université  
15 quai Claude Bernard - Lyon 7<sup>e</sup>

**LA LÉGITIMITÉ EN FINANCES PUBLIQUES**

Intervention de **Céline Husson-Rochcongar**,  
Directrice de la recherche de l'INSP.

Coordination scientifique de **Messaoud Saoudi**,  
Maître de conférences  
à l'Université Jean Moulin Lyon 3

CONFÉRENCE GRATUITE - UNIQUEMENT EN PRÉSENTIEL  
RÉSERVATION OBLIGATOIRE SUR LE SITE INTERNET :  
[HTTPS://EDPL.UNIV-LYONS.FR/](https://edpl.univ-lyons.fr/)

**JEAN MOULIN** **EDPL** **CERFF**

## **LA LÉGITIMITÉ EN FINANCES EN FINANCES PUBLIQUES**

Intervention de Céline Husson-Rochcongar, Directrice de la recherche de l'INSP.

Sous la direction scientifique de Messaoud Saoudi, Maître de conférences HDR à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Le 05 octobre 2023 à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

**CONFÉRENCE** UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3  
5 NOVEMBRE 2023

**23 NOVEMBRE 2023**  
14H00-17H00

**Amphithéâtre MILC**  
Maison Internationale des Langues et des Cultures  
35 rue Raulin - Lyon 7<sup>e</sup>

**SOURCES ET RESSOURCES DE L'INTERPRÉTATION EN DROIT FISCAL**

Intervention de **Daniel Guttman**,  
Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Coordination scientifique de **Lukasz Stankiewicz**,  
Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

CONFÉRENCE GRATUITE - UNIQUEMENT EN PRÉSENTIEL  
RÉSERVATION OBLIGATOIRE SUR LE SITE INTERNET :  
[HTTPS://EDPL.UNIV-LYONS.FR/](https://edpl.univ-lyons.fr/)

**JEAN MOULIN** **EDPL** **CERFF**

## **SOURCES ET RESSOURCES DE L'INTERPRÉTATION EN DROIT FISCAL**

Intervention de Daniel Guttman, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Sous la coordination scientifique de Lukasz Stankiewicz, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

Le 23 novembre 2023 à l'Université Jean Moulin Lyon 3.



**O  
R  
G  
A  
N  
I  
S  
A  
T  
I  
O  
N  
D  
E  
L  
,  
E  
D  
P  
L**



# SOUTENANCES DE THÈSES



## **Henri Vuillet**

« *L'externalisation du service public : de la pratique à la théorie* »

Sous la direction de Hervé de Gaudemar.

Soutenu le 19-06-2023.

Le président du jury était Pierre Esplugas-Labatut.

Le jury était composé Florence Crouzatier-Durand, Grégory Kalfèche et Claire Marliac  
Les rapporteurs étaient Florence Crouzatier-Durand et Pierre Esplugas-Labatut.



## **Jean Baptiste Ferlay**

« *La dérogation en droit de l'urbanisme* ».

Sous la direction de Christophe Roux

Soutenu le 23-11-2023.

Le président du jury était Rozen Noguellou

Le jury était composé de Jean-François Joye, Olivier Le Bot, Elise Untermaier-Kerleo  
Les rapporteurs étaient Jean-François Joye, Olivier Le Bot





**Habiba Bouhri**

*« La régulation de la concurrence en droit économique français et tunisien à la lumière du droit européen ».*

Sous la direction de Messaoud Saoudi

Soutenue le 12-12-2023.

La présidente du jury était d'Alexandre Guigue.

Le jury était composé de Corinne Delon Desmouli, Ninon Forster, Céline Husson-Rochongar, Francesco Martucci

Les rapporteurs étaient Corinne Delon Desmouli, Ninon Forster.

# PRIX, DISTINCTIONS, NOMINATIONS

## PRIX

### **Roux Christophe**

- Prix Richard Moussaron du meilleur article de doctrine 2023, prix attribué le 15 novembre 2023 par la Cour administrative d'appel de Marseille à l'article suivant : « *Mise en concurrence des titres d'occupation domaniaux* », J.-Cl. Contrats publics, fasc. 514, févr. 2021.

## PROMOTIONS ET NOMINATIONS

### **Balnath Mohesh**

- Qualification aux fonctions de Maître de conférences (section 02), février 2023.
- Nomination comme enseignant-chercheur contractuel à l'Université Grenoble-Alpes.

### **Barbin Émilie**

- Nommée Co-directrice du Master 2 Droit des collectivités territoriales de l'Université Grenoble Alpes.

### **Blacher Philippe**

- Nommé membre de la Chaire d'Études parlementaires (Sénat - Université de Lille).

### **Couillerot Jérôme**

- Membre du comité d'attribution des bourses doctorales « SAFAR » 2022 (Ambassade de France au Liban - Institut français du Liban)
- Co-coordonateur de l'Axe « *décision publique* » de l'EDPL.

### **Dort Aurelie**

- Nommée membre suppléante du Conseil National des Universités, Section 01.

### **Levallois Pierre**

- Nommé membre du Conseil national des Universités, Section 02.

### **Marcovici Émilie**

- Nommée membre du Conseil National des Universités, Section 02.

### **Menezes Fernando**

- Élu président du Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur de São Paulo, à compter du 11 juillet 2023.
- Nommé enseignant invité à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne en décembre 2023.

### **Meurant Cédric**

- Nommé Directeur-adjoint de l'Équipe de droit public de Lyon (EDPL - EA 666) (Université Jean Moulin Lyon 3).
- Nommé Directeur-adjoint de l'Institut d'Études Judiciaires (IEJ) (Université Jean Moulin Lyon 3) ; responsable des filières « Métiers de la sécurité » (préparation aux concours de Commissaire de police ; officier de police ; officier de gendarmerie ; inspecteur des douanes) et « Métiers de l'AP-PJJ » (préparation aux concours de directeur des services-pénitentiaires ; directeur des services d'insertion et de probation ; directeur de la protection judiciaire et de la jeunesse ; conseiller d'insertion



et de probation ; lieutenant pénitencier ; éducateur de la protection judiciaire et de la jeunesse).

### **Mongoin David**

- Nommé membre du Conseil national des Universités, Section 02.

### **Philip-Gay Mathilde**

- Nommée membre du Conseil de direction de l'Institut d'Etude des Religions et de la Laïcité (IREL), Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE), Université Paris Sciences et Lettres. (déc 2023)
- Nommée déléguée générale de la Chaire lyonnaise des droits humains (juil 2023)

### **Ricou Benjamin**

- Nommé co-directeur du Master « *Droit fiscal* » de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

### **Roux Christophe**

- Nommé Directeur du Master « *Contrats, construction, propriété publics* » (CCPP) de l'Université Jean Moulin - Lyon 3 (Master 2 en alternance).

### **Untermaier-Kerléo Élise**

- Membre du conseil scientifique de la revue Dalloz Actualité juridique fonctions publiques - AJFP (depuis 2023).

### **Youhnovski-Sagon Anne-Laure**

- Nommée Maître de conférences en droit public en Septembre 2023.

## CONTRATS DOCTORAUX 2024

### **Lola Cerqueira**

- ◇ Sujet de thèse : *Les moyens dont dispose l'Administration*, dirigée par Christophe Roux.

### **Leana Clerc**

- ◇ Sujet de thèse : *La vulnérabilité et le juge administratif français*, dirigée par Caroline Chamard-Heim et Cédric Meurant.

### **Sophia Le Helloco**

- ◇ Sujet de thèse : *L'orientation sexuelle et droit public français*, dirigée par Mathilde Philip-Gay.

## SUR PROPOSITION DE LA SECTION DE DROIT PUBLIC SONT RECRUTÉS COMME ATER (ANNÉE 2021-2022)

- **Mohesh Balnath**
- **Alice Lassale**
- **Sabrina Benghazi**

## SUR PROPOSITION DE LA SECTION DE DROIT PUBLIC SONT RECRUTÉS COMME ATER (ANNÉE 2022-2023)

- **Guilhem Baldy**
- **Mohesh Balnath**
- **Laurine Harbuta**

## JURYS

### JURYS DE THÈSES

#### **Chamard-Heim Caroline**

- Ibrahima Sory Camara, *Propriété et domanialité publiques en Guinée* (Univ. Grenoble Alpes, avril 2023, dir. Ph. Yolka).
- Jury : X. Dupré de Boulois et C. Chamard-Heim (rapporteurs), L. Vanier et Ch. Roux.

- Nina Dumas, *La socialisation du droit de propriété privée* (Univ. Clermont-Auvergne, 23 nov. 2023, dir. Ch-A. Dubreuil).
- Jury : J.-G. Sorbara et C. Chamard-Heim (rapporteurs),

M.-P. Camproux-Duffrène et Ch. Testard.

Rémy Dufal, *Le droit fiscal et financier de l'environnement au soutien de l'action publique* (Univ. Lyon 3, 11 déc. 2023, dir. Ph. Billet).

- Jury : M. Collet et L. Fonbaustier (rapporteurs), L. Ayrault, J.-Ch. Rotoullié, C. Viessant et C. Chamard-Heim (présidente).

### **Roux Christophe**

Jean-Baptiste Ferlay, *La dérogation en droit e l'urbanisme*, Sous la direction de Christophe Roux, Soutenue le 23 novembre 2023.

- Le président du jury était Rozen Noguellou. Les rapporteurs étaient Jean-François Joye et Olivier Le Bot
- Le jury était composé de Rozen Noguellou, Jean-François Joye, Olivier Le Bot, Élise Untermaier-Kerléo et Christophe Roux

### **Emilie Barbin**

Karim Mohamed Taha Abdelhafiz, *Les mutations de l'interventionnisme public en Egypte depuis 1991* (Université Grenoble Alpes, 18 décembre 2023, dir. du Doyen Jean-Christophe Videlin)

- Jury : F. Bottini, G. Calley (rapporteurs) F. Crouzatier-Durand, E. Barbin (présidente).

Oukaté Djéri, *Les États défaillants en droit international. Contribution à l'étude d'un phénomène étatique* (Université Grenoble Alpes, le 28 juin 2023, dir. du Pr. Thierry Garcia et Dodzi Kokoroko).

- Jury : J. Ferrero, J.-D. Mouton (dir.), Louis Balmond, Emilie Barbin, Ph. Lagrange (président)

### **Messaoud Saoudi**

Habiba Bouhri, *La régulation de la concurrence en droit économique français et tunisien à la lumière du droit européen*, Sous la direction de Messaoud Saoudi, soutenue le 12 décembre 2023.

- Le jury était composé de Corinne Delon Desmoulin, Ninon Forster, Alexandre Guigue, (président), Céline Husson-Rochcongar, Francesco Martucci et de Messaoud Saoudi.

### **Hervé de Gaudemar**

Henri Vuillet, *Externalisation et service public : de la pratique à la théorie*, Sous la direction de Hervé de Gaudemar, soutenue le 19 juin 2023.

- Jury: Pierre Esplugas-Labatut (Président), Florence Crouzatier-Durand, Grégory Kalfèche et Claire Marliac et de Hervé de Gaudemar.

### **Lukasz Stankiewicz**

Salomé Zanna, *Les groupes de sociétés et l'assiette de l'impôt : Réflexion sur la notion de groupe de sociétés en droit fiscal français* (Aix-Marseille Université, 7 déc. 2023, dir. O. Négrin, G. Cavalier, président du jury)

- Jury : O. Debat, A. Périn-Dureau (rapporteurs), J.-L. Pierre (examinateur) et L. Stankiewicz (président du jury)

### **Untermaier-Kerléo Élise**

Jean-Baptiste Ferlay, *La dérogation en droit de l'urbanisme*, Sous la direction de Christophe Roux, Soutenue le 23 novembre 2023.

- Le président du jury était Rozen Noguellou. Les rapporteurs étaient Jean-François Joye et Olivier Le Bot
- Le jury était composé de Rozen Noguellou, Jean-François Joye, Olivier Le Bot, Élise Untermaier-Kerléo et Christophe Roux

## AUTRES JURYS

### Philippe Blachère

- Jury du prix de thèse du Sénat, 2021.

### Hervé de Gaudemar

- Membre du jury du prix de thèse 2021 en droit public du Conseil d'État.

### Émilie Marcovici

- Membre du jury du prix de thèse 2022 du Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe (GRALE), sous la présidence de V. Donier.

### Élise Untermaier-Kerléo

- Membre du jury du Prix de thèse 2022 de l'université Jean Moulin Lyon 2.

## RAPPORTS ET SÉJOURS DE RECHERCHE

### RAPPORTS

#### Lichère François

- Lichère F. (dir.) avec A. Meynier Pozzi, C. Bernard, R. Micallef, « *Modification des contrats de la commande publique* », 2023, 379 p.
- Lichère F. (dir.) avec A. Meynier Pozzi, C. Bernard, R. Micallef, « *Digitalisation de la commande*

*publique* », 2023, 260 p.

### Untermaier-Kerléo Élise

- Rapport d'activité du Comité de déontologie et d'éthique de la Métropole européenne de Lille, mars 2023 : <http://extranet.cdg69.fr/referent-deontologue>
- Rapports d'activité 2022, 2021, 2020, 2019, 2018 du référent déontologue du centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon : <http://extranet.cdg69.fr/referent-deontologue>

Travaux réalisés dans le cadre de l'Observatoire de l'éthique publique

- *Déontologie de la vie publique. Maîtriser les risques d'atteinte à la probité dans les collectivités territoriales*, Guide pratique, Observatoire de l'éthique publique, oct. 2023, <http://observatoireethiquepublique.com/nos-propositions/ouvrages/deontologie-de-la-vie-publique.html>
- « *Pour une loi « Sapin 3 » visant à renforcer la lutte contre la corruption et les autres atteintes à la probité*, Livre blanc de l'Observatoire de l'éthique publique et de la Chaire de droit des contrats publics, sept. 2023 : <https://www.observatoireethiquepublique.com/nos-propositions/livres-blancs/pour-une-loi-sapin-3.html>

## SÉJOURS DE RECHERCHE

### **Couillerot Jérôme**

- Professeur intervenant au sein du M2 de droit public de l'Université St Joseph de Beyrouth, Liban (2022-2023).

### **Dort Aurelie**

- Séjour de recherche à Anvers du 12 au 22 décembre 2023.

### **Roux Christophe**

- Cours de « Droit des contrats publics » - Master 2 Droit public des affaires - Université Saint-Joseph de Beyrouth - Liban (15 h - avril 2023).
- Cours de « Partenariats publics privés » - M2 Droit de la coopération économique et des affaires - Lyon 3/Bordeaux/Paris1 - Université de Hanoï (20 h - février 2023).

## SÉJOURS DE RECHERCHE ( invités à l'EDPL)

### **Foumena Gaetan Thierry**

Professeur à l'Université de Ngaoundéré - Cameroun  
(10 juin - 23 juillet 2023)

### **Sotcha Magdalena**

PhD student à l'Université de Copenhague - Danemark  
(1er mai - 1er juillet 2023)

### **Savioli Anna Beatriz**

Doctorante à l'Université de Sao-Paulo - Brésil  
(23 janvier - 30 juin 2023)

### **Castaldo Chiara**

PhD student à l'université de Turin - Italie  
(3 juillet - 22 décembre 2023)

### **Grossi Francesco**

PhD student à l'Université de Bari - Italie  
(1er septembre - 22 décembre 2023)

## DIRECTIONS ÉDITORIALES

### **Barbin Émilie**

- Membre du comité de rédaction de la revue *Droit public comparé*, déc. 2023.
- Membre du comité de lecture de la revue *Droit administratif* (LexisNexis) : depuis juill. 2023
- Rédacteur trimestriel des Focus à la revue *Droit administratif* (LexisNexis), Juill. 2023.

### **Couillerot Jérôme**

- Membre du comité de rédaction de la revue *Droit & Philosophie* (Dalloz).

### **Lamy Valentin**

- Membre du comité de rédaction de la revue *Droit & Philosophie* (Dalloz).

### **Levallois Pierre**

- Titulaire de la « Chronique du secteur public » (semestrielle) à la revue *Lexbase - Hebdo édition publique* (Lexbase), depuis 2022.

### **Chamard-Heim Caroline**

- Membre du comité de lecture de la Revue de jurisprudence ALYODA (Assoc. Lyonnaise de droit administratif) : 2013-2019.
- Dossier « Les 30 ans des cours administratives d'appel », AJDA 2018, p. 778 s., coordination scientifique.
- Membre du comité de lecture de Droit de la voirie – La revue des propriétés publiques (anc. Annales de la voirie) : depuis 2019.
- le 8 mars 2019.
- Membre du comité scientifique du colloque consacré à « La reconversion du patrimoine public monumental. Aspects juridiques. L'exemple du Grand Hôtel-Dieu à Lyon », organisé par M. Le Roux à l'Université Lyon 2,
- Membre du Conseil scientifique de la chaire « Contrats publics », dir. prof. F. Lichère : depuis sept. 2020.
- Membre du Comité de rédaction de la revue Contrats et marchés publics : depuis déc. 2021.

### **Meurant Cédric**

- Membre du comité de lecture de la Revue ALYODA (*Association Lyonnaise de Droit administratif*) depuis 2019.
- Titulaire de la chronique annuel de « Domaine public routier », *Droit de la Voirie – La revue des propriétés publiques* (anc. *Annales de la voirie*) (Edilaix).

### **Lichère François**

- Direction d'une chronique semestrielle de jurisprudence de droit européen comparé des contrats publics, Bulletin juridique des contrats publics, 1<sup>ere</sup> chronique, jan.-fév. 2023, p. 3 – 2<sup>e</sup> chronique Septembre-Octobre 2023 p. 3.

### **Moliner-Dubost Marianne**

- Membre du comité du comité scientifique de la revue *l'Actualité juridique. Collectivités territoriale* (Dalloz), depuis 2019.
- Évaluatrice « Environnement » pour la Revue québécoise de droit international depuis 2021

### **Philip-Gay Mathilde**

- Membre du Comité de rédaction de la Revue « droit des religions », CNRS éditions.

### **Ricou Benjamin**

- Titulaire de la « Chronique jurisprudentielle annuelle de procédures fiscales » à la *Revue européenne et internationale de droit fiscal* (Bruylant), depuis 2017.

### **Roux Christophe**

- Membre du comité de lecture de la revue *Droit administratif* (LexisNexis) : depuis 2019.
- Membre du comité de lecture de *Droit de la voirie - La revue des propriétés publiques* (anc. *Annales de la voirie*) (Edilaix) : depuis 2019.
- Rédacteur trimestriel des Focus à la revue *Droit administratif* (LexisNexis) : depuis 2016.
- Titulaire de la synthèse annuelle « Domaine public et privé » et « Travaux et ouvrages publics » à la revue *Droit de la voirie - La revue des propriétés publiques* (Edilaix) : depuis 2019.
- Titulaire de la chronique annuelle « CEDH et Conseil d'Etat » (avec L. Milano) à la *Revue française de droit administratif* (Dalloz) : depuis 2022.
- Coordinateur de la chronique trimestrielle « Propriétés publiques », à *La Semaine juridique - édition Administration et collectivités territoriales* (LexisNexis).

### **Eck Laurent**

- Membre du comité de lecture et d'évaluation (en double aveugle) de la *Revue du droit des religions* . 2023.

### **Stankiewicz Lukasz**

- Membre du comité de rédaction de la *Revue européenne et internationale de droit fiscal* (REIDF), éditions Bruylant
- Membre du comité de rédaction de la *Revue Fiscalité internationale*, éditions Juristes & Fiscalistes Associés (JFA)
- Titulaire de la chronique annuelle « Chronique des activités fiscales des organisations internationales

(OCDE/G20) » à la *Revue européenne et internationale de droit fiscal* (REIDF)

- Cotitulaire de la chronique trimestrielle « Coopération administrative et règlement de différends » à la *revue Fiscalité internationale*.

### **Untermaier-Kerléo Élise**

- Membre du conseil scientifique de la revue *Dalloz Actualité juridique fonctions publiques - AJFP* (depuis 2023).
- Coordinatrice de la chronique semestrielle « Déontologie de la vie publique locale », à *La Semaine juridique - édition Administration et collectivités territoriales* (JCP A).
- Membre du conseil d'administration et du comité de lecture de la revue ALYODA (depuis 2010).



Créée en 2020 par le Professeur François Lichère, (animée par trois chercheurs Post-doctoraux : Adéline Meynier, Alice Lassale, Rosalie le Moing et deux doctorants : Cédric Bernard et Fikahin Yéo) rattachée à l'Équipe de droit public de Lyon 3. La Chaire est une structure de recherches unique en son genre dans le domaine du droit des contrats publics.

Regroupant universitaires, acteurs institutionnels et entreprises titulaires de contrats publics, elle réalise des enquêtes de terrain donnant lieu à des rapports et à la formulation de recommandations sur des thèmes choisis en concertation avec tous ses membres.

Les travaux de la Chaire se sont poursuivis et densifiés en 2023 autour d'un colloque sur *l'information dans la commande publique* les 9 et 10 novembre, deux nouvelles thématiques de recherche : la *Modification des contrats de la commande publique* en juillet 2023 et la *Digitalisation de la commande publique* en décembre 2023 et la publication d'un livre blanc «Pour une Loi Sapin 3» en collaboration avec l'Observatoire de l'éthique publique.



## Rapport « Modification des contrats de la commande publique »

A travers son cinquième rapport, la Chaire de droit des contrats publics entend mesurer l'effectivité des règles encadrant la modification des contrats de la commande publique.

En particulier, les enquêtes se sont concentrées sur la pratique du nouveau régime de modification en cours d'exécution des contrats de la commande publique résultant des directives européennes de 2014 et du Code de la commande publique, ainsi que sur les éventuelles difficultés rencontrées par les praticiens (avocats, juristes d'entreprises titulaires de marchés publics ou concessionnaires, juristes d'autorités contractantes), notamment dans le contexte d'inflation économique actuel. Une attention particulière a également été portée sur la notion de modification substantielle, les modifications sèches du prix ou des tarifs, la mise en œuvre de la théorie de l'imprévision et l'avis de la section administrative du Conseil d'Etat en date du 15 septembre 2022.



### **Les constats**

Au terme de l'étude, conduite grâce à 26 entretiens semi-directifs et trois sondages en ligne ayant recueillis 176 réponses auprès d'avocats, d'autorités contractantes et d'opérateurs économiques, les constats généraux d'une tendance à l'augmentation du nombre de modifications des contrats de la

commande publique du fait de la pandémie de la Covid-19 et de la pénurie des matériaux et des matières premières, ainsi que d'une tendance progressive à une meilleure compréhension du régime juridique des modifications ont été dressés. Néanmoins, de nombreuses divergences s'observent dans la pratique des modifications en cours d'exécution en fonction des enquêtes (préférence pour la modification unilatérale pour certains, préférence pour l'avenant pour d'autres ; prise en compte du risque de qualification de modification substantielle pour les uns, absence totale de la question pour d'autres ; etc.).

A ce titre, la modification unilatérale est majoritairement peu utilisée par les autorités contractantes et surtout peu encouragée par les praticiens qui lui préfèrent la modification conventionnelle par avenant. L'avenant a l'avantage d'être plus facilement accepté et d'entretenir des relations contractuelles saines entre les parties. Malgré tout, l'avenant souffre de trois inconvénients principaux : la volonté politique de ne pas conclure d'avenant ou de ne pas les publier créant alors de nombreux risques financiers ou juridiques dans l'exécution du contrat ; les délais pour signer un avenant ; la formation des agents de certaines collectivités territoriales, de petite ou moyenne taille, qui ne sont pas à jour du nouveau régime de modification des contrats de la commande publique.

Les clauses de réexamen rencontrent également les faveurs des professionnels interrogés bien qu'il soit délicat de respecter les conditions de clarté et de non-équivoque exigées par le Code de la commande publique et le droit de l'Union européenne. Il ne ressort pas, non plus, des entretiens d'exemple concret de clause de réexamen qui serait claire et non-équivoque. Les interviewés insistent sur la nécessité pour les autorités contractantes de mieux concevoir en amont leurs clauses de réexamen, en particulier les clauses des révisions des prix pour éviter que la formule, la périodicité ou l'indice utilisé ne soit pas adapté au projet souhaité.

Par ailleurs, s'agissant des obligations de transparence en matière de modification, l'analyse de droit comparé européen souligne le retard des autorités contractantes françaises à se conformer à leur devoir de publication des avis de modification au Journal officiel de l'Union européenne avec seulement 103 avis publiés durant l'année 2022 contre 506 en Espagne (4,9 fois plus qu'en France), 828 en Pologne (8,0 fois plus qu'en France) et 1 780 en Allemagne (17,2 fois plus qu'en France). Le bilan se confirme sur les dix dernières années où uniquement 605 avis de modification ont été publiés au JOUE par les acheteurs et autorités concédantes françaises, contre 3 596 en Espagne (5,9 fois plus qu'en France), 8 967 en Pologne (14,8 fois plus qu'en France) et 14 451 en Allemagne (23,8 fois plus qu'en France).

Dans le même sens, les enquêtes témoignent de la faiblesse du dispositif actuel en matière de publication d'avis de modification par les autorités contractantes puisque, dans la majorité des cas, les acheteurs ou les autorités concédantes ne publient aucun avis de modification au Journal officiel de

l'Union européenne alors même que les dispositions des articles R. 2194-10 et R. 3135-10 du Code de la commande publique l'imposent pour les modifications résultant de circonstances imprévues ou de travaux, services ou fournitures supplémentaires devenus nécessaires. La conséquence relevée par les avocats et les opérateurs économiques lors des enquêtes consiste en l'absence de purge des délais contentieux à l'encontre des modifications. Dès lors, les cocontractants subissent un risque juridique important par la négligence des autorités contractantes.

Ensuite, concernant les fondements juridiques des modifications, les participants aux enquêtes ne relèvent pas de difficultés particulières concernant les cas de modification autorisée des contrats de la commande publique, à l'exception du flou des notions de modification substantielle et de modification non-substantielle.

L'application de la théorie de l'imprévision a également attiré l'attention des enquêtés. Considérée jusqu'à ces trois dernières années comme un cas d'école, la théorie de l'imprévision a été intégrée, malgré la position de l'avis consultatif du Conseil d'Etat en date du 15 septembre 2022, à l'étude en tant que « quasi-modification », ce que reconnaît également une partie majoritaire des personnes interrogées lors des enquêtes de terrain. Cette théorie engendre aujourd'hui de nombreuses interrogations auprès des praticiens.

Principalement, ils perçoivent trois difficultés majeures dans l'appréciation du bouleversement de l'économie du contrat : la détermination de la durée d'appréciation des conséquences de la situation d'imprévision, la détermination du bilan pertinent et la répartition des charges entre les parties. Plusieurs enquêtés soulignent la difficulté pour comprendre, d'une part, qu'il convient de justifier les charges extracontractuelles rencontrées par l'opérateur économique sans opposer systématiquement le secret des affaires et, d'autre part, d'indemniser au fil de l'exécution du contrat, même si la situation d'imprévision est toujours présente, le cocontractant afin d'éviter toute conséquence préjudiciable au contrat lui-même.

S'agissant des indemnités d'imprévision, les opinions divergent entre un avocat qui suit entièrement le raisonnement de la section administrative du Conseil d'Etat dans son avis du 15 septembre 2022 et la majorité des participants qui, bien qu'ils s'en satisfassent, regrettent un manque d'approfondissement dans les modalités pratiques de preuve de la charge extracontractuelle et de son calcul et doutent de la conformité au droit de l'Union européenne de la non assimilation à une modification contractuelle d'une indemnité d'imprévision.

En outre, la contractualisation de la théorie de l'imprévision est majoritairement favorisée par les avocats et les autorités contractantes interrogés, même si les clauses d'imprévision se contentent de prévoir des discussions entre les parties et non un droit à indemnisation avec des procédures et des éléments

précis pour faciliter les demandes d'indemnisation et leur analyse.

Par ailleurs, il ressort majoritairement de nos enquêtes une insatisfaction, voire une méfiance, des enquêtés vis-à-vis de la justice administrative et des résolutions des différends par les CCIRA ou le CCNRA.

Enfin, l'avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022, s'il est majoritairement bien accueilli en ce qu'il assurerait une certaine sécurité juridique aux parties, est perçu comme n'apportant pas de véritables nouveautés juridiques en ne faisant que rappeler l'état du droit positif. Dans le même temps, plusieurs sondés estiment que leur pratique ne sera pas affectée, ceux-ci ayant déjà pris l'initiative auparavant, et malgré la circulaire « Castex » de mars 2022, de procéder à des modifications sèches du prix ou des tarifs. Cet avis ne serait pas non plus suffisant pour certains enquêtés quant aux demandes d'indemnisation au titre de la théorie de l'imprévision.



## **Les recommandations**

Dans ce contexte, la Chaire a formulé plusieurs recommandations de réforme du droit, en particulier les suivantes:

- Préciser la notion de modification substantielle dans le Code de la commande publique ;
- Accroître le sourcing avec l'instauration d'une procédure facultative et gratuite ouverte à tout intéressé, notamment pour les clauses de révision des prix ou tarifs, et ouvrir à la discussion les clauses administratives des marchés et des concessions lors de la passation du contrat ;
- Réformer en profondeur les comités consultatifs de règlement amiable des différends ;
- Clarifier le régime de l'avenant transactionnel ;
- Codifier et préciser la théorie de l'imprévision dans le Code de la commande publique ;
- Préciser la notion de restructuration du titulaire initial en vue de la substitution de cocontractant et insérer des clauses de « banc de réserve » dans les contrats futurs.

Des recommandations reposant sur la formation et le droit souple sont également proposées, notamment:

- Recenser dans un guide les cas de modifications non-substantielles;
- Publier des guides pour la conception et la rédaction de clauses de

réexamen claires, précises et non-équivoques:

- Renforcer la transparence en incitant par des mesures de droit souple les autorités contractantes à publier au JOUE les avis de modification obligatoires ;
- Initier une réflexion globale de rétablissement de la confiance des opérateurs économiques envers les juridictions administratives ;
- Former au contract managing les agents des autorités contractantes et instaurer un service central d'accompagnement dans la gestion des contrats de la commande publique.

### **Liens utiles**

Pour consulter le rapport complet de 379 pages : <https://chairedcp.univ-lyon3.fr/rapport-modification-des-contrats-de-la-commande-publique>



### **Rapport - «Digitalisation de la commande publique»**

A travers son sixième rapport, la Chaire de droit des contrats publics entend mesurer l'effectivité des règles encadrant la modification des contrats de la commande publique.

En particulier, les enquêtes se sont concentrées sur la pratique du Building information modeling (BIM), de l'open data et du partage des données, de la LegalTech et de la dématérialisation de l'exécution des contrats de la commande publique, ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées par les praticiens (avocats, juristes d'entreprises titulaires de marchés publics ou concessionnaires, juristes d'autorités contractantes). Une attention particulière a également été portée sur l'intelligence artificielle, la blockchain et les smart contracts, des outils encore en développement et très peu utilisés dans la pratique de la commande publique.



### **Les constats**

Si, parmi les 77 participants (14 entretiens et 63 sondés), de nombreux enquêtés associent digitalisation et dématérialisation, la réalité du phénomène dépasse la simple dématérialisation de la passation et de l'exécution du contrat pour y ajouter l'instauration d'un processus applicatif tout au long du cycle de vie du contrat. Cette évolution est portée par un regard majoritairement optimiste et positif de la pratique sur les apports que produit un tel phénomène pour la commande publique. Effectivement, malgré quelques inconvénients opérationnels non insurmontables relayés par les enquêtés, la majorité d'entre eux constate de nombreux

avantages d'un point de vue économique, d'optimisation du travail et de sécurité juridique. De même, la digitalisation de la commande publique participerait à accroître à la fois la satisfaction des principes fondamentaux de la commande publique et son efficacité économique, les effets sur l'environnement étant quant à eux moins évidents.

Les recherches doctrinales et les enquêtes de terrain ont permis de dresser quatre principaux constats en matière de digitalisation de la commande publique :

- Constat n° 1 : Une multiplicité d'outils numériques au service de la commande publique;
- Constat n° 2 : La reconnaissance de besoins en formation des praticiens et en harmonisation des pratiques;
- Constat n° 3 : Un mouvement de généralisation du BIM dans les projets de construction;
- Constat n° 4 : L'inadéquation du RGPD au droit de la commande publique



## **Les recommandations**

Dans ce contexte, la Chaire a formulé une recommandation principale de réforme du droit à savoir:

Reconnaître dans le Code de la commande publique le BIM et instaurer un BIM obligatoire : la reconnaissance du BIM dans le Code de la commande publique s'effectue par l'ajout de dispositions spécifiques tant pour les marchés que pour les concessions relatives au recours à une méthode de collaboration autour d'une maquette numérique pour les projets de construction ou de rénovation d'ouvrages. Pour certains projets au-dessus d'un certain seuil, le recours à une telle maquette numérique deviendrait obligatoire, sauf exceptions.

Dans ce contexte, Des recommandations reposant sur la formation et le droit souple sont également proposées, notamment:

- Former les praticiens aux nouvelles technologies, harmoniser les pratiques et accroître l'interopérabilité des logiciels ;
- Publier des guides et orientations pour faciliter l'utilisation des nouvelles technologies dans le cadre de l'exécution contractuelle, de la signature électronique et de la LegalTech ;
- Harmoniser les pratiques en matière de BIM ;



- Clarifier le RGPD pour tenir compte des spécificités propres à la commande publique;

La Chaire recommande, enfin, de mener une réflexion globale sur l'intégration de l'intelligence artificielle, de la blockchain et des smart contracts dans les contrats de la commande publique et développer des prototypes permettant d'évaluer en pratique leurs atouts.

## **Liens utiles**

Pour consulter le rapport complet de 260 pages : <https://chairedcp.univ-lyon3.fr/rapport-digitalisation-de-la-commande-publique>



## **Colloque annuel : « L'information dans la commande publique »**

Le 3e colloque de la Chaire s'est déroulé à Lyon les 9 et 10 novembre 2023 réunissant professionnels de la commande publique, étudiants, universitaires et partenaires de la Chaire pour échanger sur le thème de l'information dans la commande publique.

De manière générale, l'information dans la commande publique est une thématique de recherche et de réflexion nouvelle.

Elle n'a d'ailleurs jamais fait l'objet de colloque à part entière. Cela s'explique sans doute par le fait qu'elle est disséminée un peu partout dans le Code de la commande publique.

**L'information se retrouve disséminée dans de nombreuses dispositions du Code de la commande publique, notamment :**

- Dans l'engagement de la procédure avec des règles relatives à la communication et aux échanges d'information ;
- Dans l'achèvement de la procédure, avec l'information des candidats et soumissionnaires évincés ;
- Dans l'exécution avec des règles relatives à la conservation des documents
- Dans la mise à disposition des données essentielles ;
- Dans le recensement économique ;
- Dans les rapports annuels des délégations de service public.

Mais le thème de l'information s'instille bien au-delà de ce que les textes laissent entrevoir:

- Dans le contrôle des couts de revient des marchés publics ;
- Dans les rapports annuels des délégations de service public ;

Mais le thème de l'information s'instille bien au-delà de ce que les textes laissent entrevoir:

Sa diffusion est une condition indispensable à l'égalité des candidats à l'attribution d'un marché ou au contrôle de la bonne exécution du contrat ou plus généralement à la transparence administrative. Elle doit, en sens inverse, être parfois préservée, du fait du secret des affaires ou de la protection des données personnelles.

Au-delà de la question de sa diffusion, celle des personnes susceptibles d'accéder à l'information se pose à son tour :

- Faut-il limiter l'information aux seuls candidats lors de la passation ?
- Faut-il aller plus loin lors de l'exécution afin de permettre un regard citoyen, dans le droit fil de la thématique de la transparence et de la démocratie administrative ?

Le fruit de ces riches échanges a été publié à la revue *La semaine juridique - Edition Administrations et collectivités territoriales* (n° 51, déc. 2023).

### **Liens utiles**

Pour consulter les actes du colloque : <https://chairedcp.univ-lyon3.fr/colloques>



### **Publication d'un livre blanc «pour une loi Sapin 3» en collaboration avec l'observatoire de l'éthique publique**

Dans le cadre d'un livre blanc résultant d'une collaboration avec l'Observatoire de l'éthique publique, la Chaire de droit des contrats publics propose une « Loi Sapin 3 » pour renforcer la lutte contre la corruption et les autres atteintes à la probité.

Ces recommandations visent à renforcer les mécanismes d'exclusion de la commande publique et à combler certaines lacunes en matière de transparence dans la commande publique et pour les contrats de vente des immeubles publics relevant du domaine privé des personnes publiques.

Plus précisément, la Chaire propose :

■ De codifier aux articles L. 2141-8 et L. 3123-8 du Code de la commande publique les apports de la jurisprudence Département des Bouches-du-Rhône (CE, 24/06/2019, n° 428866) par laquelle un acheteur ou une autorité concédante peut exclure de la procédure de passation d'un contrat de la commande publique un opérateur économique qui aurait entrepris d'influer sur la prise de décision d'attribution du contrat dans le cadre de procédures de passation récentes à condition qu'il n'ait pas établi, en réponse à la demande que l'autorité contractante lui a adressée à cette fin, que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être mis en cause et que sa participation à la procédure n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité de traitement entre les candidats ;

■ De créer, à l'image de ce qui existe dans certaines provinces canadiennes, un registre national des opérateurs économiques non admissibles aux contrats de la commande publique sous la responsabilité du ministère en charge de l'économie et des finances accessible gratuitement à toutes les autorités contractantes. Ce registre référencerait les opérateurs économiques non admissibles en raison de motifs d'exclusion de plein droit aux procédures de passation prévues aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 3123-1 à L. 3123-5 du Code de la commande publique ;

■ D'étendre aux concessions les peines d'exclusions des marchés publics que les juridictions pénales peuvent prononcer à l'encontre des personnes physiques ou morales ;

■ D'étendre le régime de transparence des délivrances des titres d'occupation du domaine public aux titres d'occupation du domaine privé, à l'inverse de la récente décision du Conseil d'Etat du 2 décembre 2022, Ville de Biarritz (n° 460100) ;

■ D'étendre les obligations de transparence du Code de la commande publique pour les marchés passés par les concessionnaires d'aménagement, dans la lignée d'une proposition de loi du Sénateur Hervé Marseille (proposition de loi « visant à renforcer et sécuriser l'environnement de l'économie mixte locale » n° 316), et pour les marchés passés par tous les concessionnaires d'un service public supérieurs à un seuil ;

- D'étendre à toutes les personnes publiques les obligations de publicité et de mise en concurrence de ventes des immeubles publics.

Par ailleurs, les recommandations entendent conforter les missions de conseil et de contrôle de l'Agence française anticorruption, notamment à l'égard des acteurs publics, clarifier le régime de la CJIP (convention judiciaire d'intérêt public) et accroître son attractivité, ainsi qu'améliorer l'encadrement des représentants d'intérêts et les contrôles déontologiques dans la fonction publique.

### **Liens utiles**

Pour consulter le livre blanc : <https://chairedcp.univ-lyon3.fr/publication-du-livre-blanc-pour-une-loi-sapin-3>



### **Remise de prix de thèse Steen Treumer**

En 2023, La Chaire de droit des contrats publics a créé un prix de thèse de droit des contrats publics nommé « Prix Steen Treumer » du nom du professeur danois reconnu internationalement dans ce domaine.

Ainsi, lors de son colloque annuel du 10 novembre 2023, elle a décerné deux prix de thèse respectivement à :

- Monsieur Ferdi Nguewo Nono Youta pour sa thèse intitulée L'ordre public contractuel en droit administratif, sous la direction de Marion Ubaud-Bergeron et Pierre-Yves Gahdoun.

Et

- Monsieur Morgan Schmiederer pour sa thèse intitulée Les sûretés réelles administratives, sous la direction de Grégory Kalfleche et Jean-Gabriel Sorbara.

### **Les activités continues annexes de la Chaire**

En parallèle des rapports et du colloque annuel, la Chaire conduit chaque année plusieurs activités scientifiques :

- L'organisation le 27 juin 2023 d'un webinaire en collaboration avec l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE) - Section Public

Dans le cadre d'une coopération entre l'AFJE et la Chaire de droit des contrats publics, des webinaires sont régulièrement organisés pour présenter à l'heure du déjeuner les recherches de la Chaire aux professionnels du droit de la commande publique membres de l'AFJE.

- La publication d'une revue mensuelle d'actualité du droit des contrats publics, intitulée *la lettre juridique des contrats publics* (LJCP): <https://chairedcp.univ-lyon3.fr/revues>

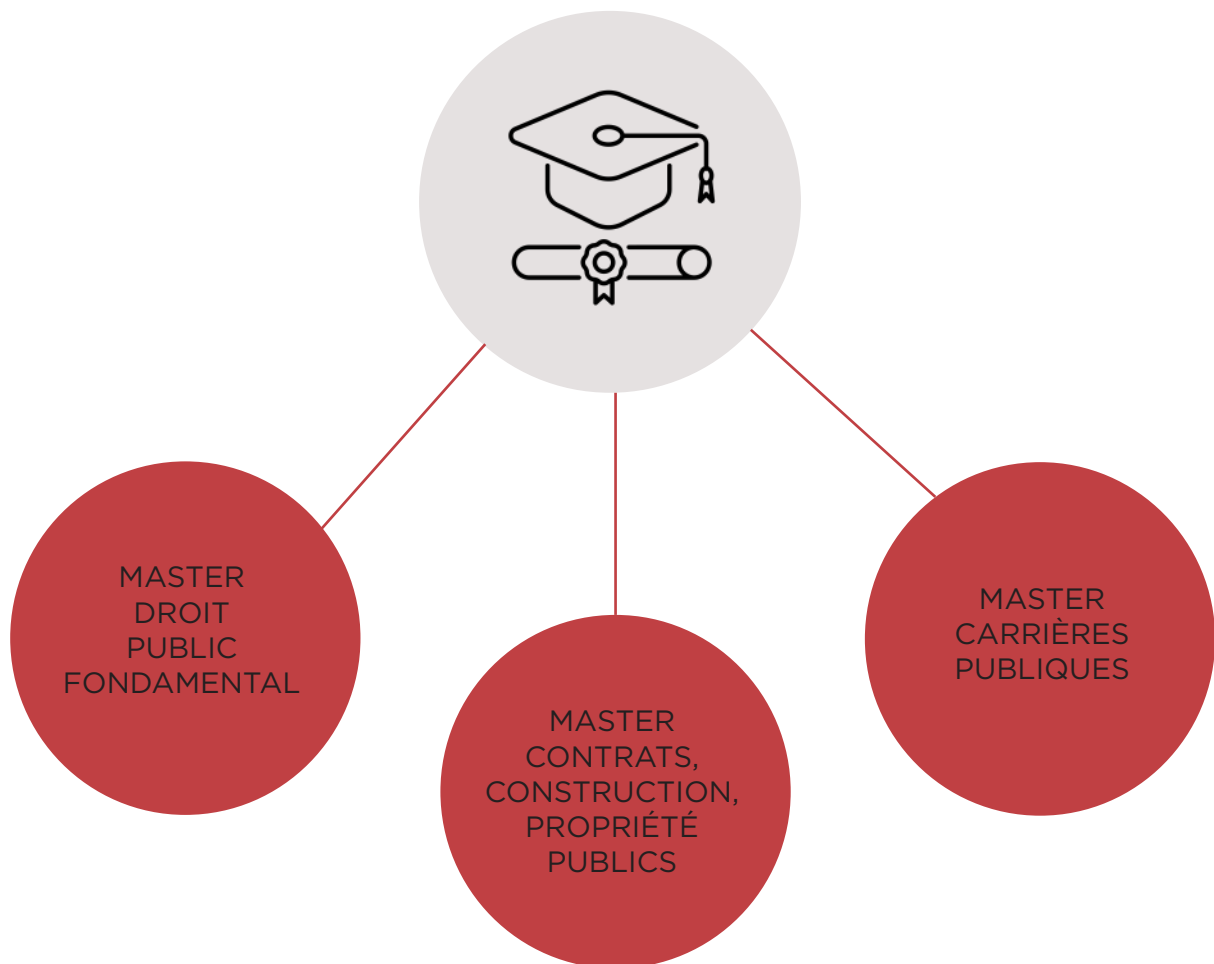
Depuis le 1er septembre 2023, la LJCP est remplacée par l'Essentiel du Droit des Contrats Publics publié sous forme de newsletter mensuelle. Les commentaires ne sont désormais disponibles qu'aux personnes ayant souscrit un abonnement à la Newsletter de la Chaire. En coopération avec des universitaires espagnols, italiens et portugais, la Chaire propose régulièrement au Bulletin Juridique des Contrats Publics des commentaires de décisions étrangères pouvant intéresser les juristes français: <https://www.bjcp.fr/>

- La participation à plusieurs réseaux européens regroupant des universitaires spécialisés en droit des contrats publics, ceci afin d'améliorer l'expertise de droit comparé.

Monter des projets de recherche européen ou internationaux pour obtenir des financements sur une thématique d'actualité et créer des collaborations internationales. À ce titre, la Chaire a obtenu 25 000 euros de subventions de l'Agence universitaire de la Francophonie pour 2021-2022 pour travailler sur les contrats publics et l'environnement en lien avec les Universités de Turin, Genève, Lisbonne et Laval au Québec. Cela a permis une recherche comparée et des séminaires internationaux qui se sont déroulés à l'Université Lyon 3 pour échanger sur la réglementation et les différentes pratiques nationales quant à l'intégration des considérations environnementales dans les contrats publics. La recherche a permis de compléter le rapport sur les contrats publics et l'environnement.



# SUPPORTS MASTERS ET DOCTORATS



## **Trois masters de droit public sont adossés à l'Equipe de droit public de Lyon**

*Commune à ces trois masters, la première année (M1) entend délivrer un socle de connaissances en vue d'une spécialisation progressive en deuxième année de master dans la mention droit public.*



## **Master « Droit public fondamental » (dir. Pr. C. Chamard-Heim)**

L'objectif de cette formation généraliste est double :

- Il s'agit de permettre aux étudiants d'entrer dans le monde du travail soit directement soit par la réussite à un concours (avocat ou concours administratifs) : la perspective d'emploi avec un taux d'employabilité fort dans le secteur public mais également dans le secteur privé qui recrute des juristes de droit public (de l'ordre de 95%) est donc au cœur de l'organisation de la formation ;
- Il s'agit également d'apporter aux étudiants un approfondissement de leurs connaissances dans les principales matières du droit public, de les initier à la recherche en droit et de leur permettre une première immersion dans le monde professionnel en leur offrant un stage en juridiction administrative. Certains étudiants se destinent à une thèse de doctorat au sortir du master 2 et, tous les ans, un ou deux d'entre eux sont retenus pour un contrat doctoral.

Les enseignements de deuxième année sont composés de cours et de séminaires (enseignements interactifs au cours desquels les étudiants sont invités à réfléchir collectivement aux différentes thématiques abordées). Ils sont, en règle générale, en lien direct avec les travaux scientifiques des enseignants-chercheurs. Les enseignements de droit public sont complétés par un enseignement de langue anglaise et un module d'insertion professionnelle. Les étudiants se voient confier des travaux de recherche dans le cadre de leur master. Le mémoire, tout d'abord, rédigé sous la direction d'un enseignant habilité à diriger les recherches, qui donne lieu à soutenance devant un jury composé de membres de l'équipe pédagogique. La confection de revues de presse juridiques mensuelles par matière et par groupe, ensuite, qui donnent lieu à diffusion sur les réseaux sociaux. L'organisation d'un colloque par les étudiants, également. Un travail de recherche fondamentale collectif d'analyse de la jurisprudence de la CAA de Lyon, enfin.

Un DU Contentieux des personnes publiques a ouvert cette année 2022-2023 qui permet aux étudiants de pratiquer la rédaction des actes de procédure contentieuse, mais aussi de les préparer au concours de magistrat administratif (spécialement à la note de rapporteur). Il est compatible avec le Master 2 DPF.

Enfin, ce master a été délocalisé en 2021 à l'université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban), offrant à nos étudiants la possibilité d'y partir en mobilité pour le semestre 10, tout en validant leur master français.

## **Master « Contrats, construction, propriété publics » (dir. Pr. Ch. Roux)**

Commune aux Masters « Droit public fondamental » et « Carrières publiques » l'année de Master 1 a pour objectif de consolider les connaissances dans

l'ensemble du droit public (interne, européen et international), certains cours étant plus spécifiquement dédiés à la poursuite du parcours en Master 2 (droit des contrats publics, droit de l'urbanisme, droit public des affaires...).

Depuis septembre 2022, l'année de Master 2 se déroule désormais en alternance (via contrat d'alternance rémunéré), les étudiants bénéficiant de 13-14 semaines (annuelles) de cours dédiés à la formation universitaire, le reste étant assuré en entreprise (entreprises privées de BTP ou de réseau, cabinets de conseil...), cabinets d'avocats, collectivités publiques (dans les services achats ; au sein des collectivités territoriales, organes centraux ou établissements publics) ou sociétés para-publiques (SPL, SEM...). La formation - faisant l'objet d'un suivi pédagogique et professionnel appuyé - permet ce faisant une intégration directe dans le monde du travail, le taux d'employabilité à l'issue de la formation étant de l'ordre de 95 %. Un rapport de recherche et de stage en fin d'année vient parachever la formation.

Quant à la formation universitaire, elle est dense (405 h de cours dédiés) et s'oriente vers la maîtrise complète des contrats de la commande publique (passation, exécution, contentieux), plus particulièrement celle des contrats à objets de travaux ou immobiliers, en lien avec le droit de la propriété publique, de la construction et de l'urbanisme. Une attention particulière est également portée aux aspects financiers des contrats publics. Les formations sont délivrées, pour plus de la moitié d'entre elles, par des praticiens (juristes en collectivités ou entreprises privées ; avocats) ; des enseignants extérieurs spécialisés et renommés viennent également y assurer des séminaires. La formation est complétée par des conférences, une formation en anglais et aux concours juridiques (note de synthèse) ainsi que la participation aux travaux de la clinique juridique.

### **Master « Carrières publiques » (dir. D. Catteau)**

Le parcours « Carrières publiques » est professionnalisant. Il forme des étudiants se préparant à des emplois de gestionnaire et de cadre, de niveau A ou A+, dans les collectivités publiques et les entreprises publiques ou privées gestionnaires de service public.

Il permet de préparer les concours d'accès à la fonction publique nationale (Instituts Régionaux d'Administration, inspecteur des finances publiques, inspecteur des douanes, inspecteur du travail, etc.), à la fonction publique territoriale (administrateur territorial et attaché territorial), à la fonction publique hospitalière (EHESP) et à la sécurité sociale (EN3S).

Les métiers de l'administration ont connu depuis une trentaine d'années une profonde évolution tenant, d'une part, à la croissance des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) et, d'autre part, à une modernisation de la gestion publique. Mais, la voie du concours reste la forme dominante de recrutement pour de nombreux emplois publics.

La réussite à ces concours administratifs passe par l'acquisition de techniques particulières qui ne sont pas enseignées dans les filières juridiques traditionnelles, comme la note de synthèse ou l'entretien avec le jury. Par ailleurs, l'accent est mis sur la nouvelle épreuve de « culture professionnelle » par le biais d'enseignements spécifiques et par des conférences organisées sur le thème des politiques publiques et animées par des professionnels (élus ou fonctionnaires). Enfin, cette formation n'est pas qu'une simple préparation aux concours : elle est également diplômante.

## SITE INTERNET

L'EDPL dispose d'un site internet, régulièrement mis à jour, permettant un regard sur l'ensemble de l'activité de l'équipe. Véritable vitrine, beaucoup de documents et de données sont disponibles sur ce site : manifestations, actualités, présentations des différents centres de recherches et des membres de l'Équipe, répertoire des productions scientifiques. Certaines manifestations scientifiques sont désormais disponibles en streaming sur le site.

Lien : <https://edpl.univ-lyon3.fr/>



## ◆ RÉSEAUX SOCIAUX

La page [LinkedIn](#) compte **2574 abonnés**



La page [X](#) de l'EDPL compte **1788 abonnés**



# FONDS DOCUMENTAIRE

L'EDPL met à la disposition de ses doctorants et enseignants-chercheurs un fonds documentaire : dans cet espace de travail, vous trouverez revues et ouvrages de droit public en libre accès pour une consultation sur place et disponibles à l'emprunt pour les membres de l'Équipe.

Le fonds documentaire se renouvelle à longueur d'année : revues et publications récentes rejoignent régulièrement les étagères de la salle

et viennent alimenter les ressources disponibles.

À la date du 30 août 2020, ce sont plus de 2000 ouvrages qui sont répertoriés dans notre catalogue, qui est accessible au secrétariat de l'EDPL.

Composé de deux salles, le fonds documentaire assure à nos doctorants un lieu de travail calme et studieux, et leur permet d'avoir à disposition





# ANNEXES





# ORGANIGRAMME

## ÉQUIPE DE DROIT PUBLIC DE LYON (EDPL EA666)

**Directeur** : Christophe Roux, Professeur de droit public

**Directeur adjoint** : Cédric Meurant, Maître de conférences en droit public

Gestionnaire administrative et financière : Alexandra Gasmi

Gestionnaire administratif et financier : Arnaud Awadé Obossou

## *Institut d'Études Administratives (IEA)*

**Directrice** : Caroline Chamard-Heim, Professeur de droit public

**Directrice adjointe** : Élise Untermaier-Kerleo, Maître de conférences HDR en droit public

Membre d'honneur : Sylvie Caudal, Professeur émérite de droit public

### **Enseignants-chercheurs:**

Hervé de Gaudemar, Professeur de droit public,

François Lichère, Professeur de droit public

Cédric Meurant, Maître de conférences en droit public

Marianne Moliner-Dubost, Maître de conférences HDR en droit public

Christophe Roux, Professeur de droit public

Jérôme Travard, Maître de conférences en droit public

### **Enseignants-chercheurs et chercheurs associés:**

Kamal Al Hamidawi, Maître de conférences en droit public, Université de Sumer, Irak

Émilie Barbin, Professeure de droit public, Université de Grenoble

Valentin Lamy, Docteur en droit, Université de Lorraine

Pierre Levallois, Maître de conférences en droit public, Université de Lorraine

Fernando Menezes de Almeida, Professeur de droit public, Université de São Paulo

Adeline Meynier Pozzi, Docteur en droit public, Chaire des contrats publics, EDPL

Paul-Maxence Murgue-Varoquier, Juriste-consultant (CRIDON)

Stéphanie Trincal, Juriste-consultant (CRIDON)

Alice Lassale, Docteure en droit public

Romain Micallef, LRU à l'Université de Grenoble-Alpes

Xavier Delgrange, Conseiller d'Etat (Belgique)

Gilles Hermitte, Conseiller d'Etat, Président de la CAA de Lyon

**Centre de Droit Constitutionnel  
(CDC)**

**Directeur** : Philippe Blacher, Professeur de droit public

**Directrice adjointe** : Mathilde Philip-Gay, Professeur de droit public

**Enseignants-chercheurs:**

Jérôme Couillerot, Professeur de droit public

Laurent Eck, Maître de conférences en droit public

Benjamin Lecoq-Pujade, Maître de conférences en droit public

Émilie Marcovici, Maître de conférences en droit public

David Mongoin, Professeur de droit public

François Robbe, Maître de conférences en droit public, HDR

Anne-Laure Youhnovski-Sagon, Maître de conférences en droit public

**Enseignants-chercheurs et chercheurs associés:**

Sébastien Benetullière, Juriste

Alexis Le Quinio, Professeur de droit public, Université de Limoges

Karine Roudier, Maître de conférences en droit public, Sciences-Po Lyon

Nina Stocco Ranieri, Professeure en droit public, Université de São Paulo - USP

Arthur Braun, Maître de conférences en droit public, Université Catholique de Lyon

Gregory Bligh, Maître de conférences en droit public (Sciences Po Lyon)

**Centre de Recherches Financières et Fiscales (CERFF)**

**Directeur** : Lukasz Stankiewicz, Professeur de droit public

**Directeur adjoint** : Messaoud Saoudi, Maître de conférences HDR en droit public

**Enseignants-chercheurs:**

Christelle Ballandras-Rozet, Maître de conférences en droit public

Damien Catteau, Maître de conférences en droit public

Messaoud Saoudi, Maître de conférences HDR en droit public

Benjamin Ricou, Maître de conférences en droit public

**Enseignants-chercheurs et chercheurs associés:**

Weheline Agumon, Docteur en droit public, ENA Bénin

Aurélie Dort, Maître de conférences en droit public, Université de Lorraine

Stéphane Glogowski, docteur en droit, responsable de la Revue de jurisprudence fiscale

**CENTRE DE DROIT CONSTITUTIONNEL**

Université Jean Moulin Lyon 3  
15 quai Claude Bernard  
Bâtiment Cavenne  
69007 Lyon

tel : 04 26 31 89 31 / mail : [edp-lyon@univ-lyon3.fr](mailto:edp-lyon@univ-lyon3.fr)

site internet : <https://edpl.univ-lyon3.fr/centre-de-droit-constitutionnel>



**DOCTORANTS DU CENTRE DE DROIT CONSTITUTIONNEL**

Alforjani Sara  
Baldy Guilhem  
Boisseau Diane  
Fontaine Marie  
Harbuta Laurine  
Le Helloco Sophia  
Rajinthan Alexandrine  
Vidal Swann

**INSTITUT D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES**

Université Jean Moulin Lyon 3  
15 quai Claude Bernard  
Bâtiment Cavenne  
69007 Lyon

tel : 04 26 31 89 31 / mail : [edp-lyon@univ-lyon3.fr](mailto:edp-lyon@univ-lyon3.fr)

site internet : <https://facdedroit.univ-lyon3.fr/institut-d-etudes-administratives>



**DOCTORANTS DE L'INSTITUT D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES**

Bernard Cédric  
Cerqueira Lola  
Clerc Leana  
Cottier Cécile  
Gaudel Amélie  
Lambert Arthur  
Renard Ulysse  
Sarr Djibril  
Yéo Fikahin

**CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHES  
FINANCIÈRES ET FISCALES**

Université Jean Moulin Lyon 3

15 quai Claude Bernard

Bâtiment Cavenne

69007 Lyon

tel : 04 26 31 89 31 / mail : [edp-lyon@univ-lyon3.fr](mailto:edp-lyon@univ-lyon3.fr)

site internet : <https://edpl.univ-lyon3.fr/centre-d-etudes-et-de-recherches-financieres-et-fiscales>



**DOCTORANTS DU CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHES FINANCIÈRES  
ET FISCALES**

Alioune Berthé Badara

Akid Youssef

Barro Alexandre

Chauveau Alice

Di Roio Élise

Djebbewesson Finagnon Fiacre

Giralt Nicolas

Guedj Nathan

Gueye Ndiamé

Koumba Hounsou Presley

Mambo Bocka Dreyimme Warelle

Munoz Lucie

Traore Kassoum

**Consulter le rapport entier [ici](#)**



Évaluation de la recherche

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ  
Équipe de Droit Public de Lyon – EDPL

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET  
ORGANISMES :  
Université Jean Moulin Lyon 3

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020**  
VAGUE A

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur